PARS. LES

**ET PRATIQUES SOCIALES**

**DOSSIER:**

**MALAISE DANS LE TRAVAIL SOCIAL**

La revue des travailleurs sociaux numéro 31, Novembre Décembre 89 - 30F

***SOMMA/RE***

**Editorial:**

**-Péril en la demeure par Eric Auger**

**1 Europe et travail social:**

* Notes critiques sur le travail social en Grèce P. 4 par Pierre Bechler

**2 Communication Social**

* Le langage vérité de la vidéo social P. 6 par Jean-Claude Bardout

3 Dossier: Malaise dans le travail social

Paroles de terrain

* Les oubliés du travail social

Les conseillères du quotidien P. 8

* Nous ne sommes pas la cinquième roue du carrosse P. **10** par Eric Auger

\*Travailleur social et travailleuse familiale **P. 12** par Michel Taleghani

* Des difficultés aux perspectives P. 13 par Nelly Gaugain et Francesco Scuedo

Une mobilisation difficile

* Une mobilisation difficile chez les travailleurs sociaux P. 14 - témoignage d'une fédération syndicale : le C.R.0

- témoignage d'une coordination : le C.R.E.M

- témoignage d'un syndicat corporatiste le S.A.A.S.S.H

- témoignage d'une section syndicale : la CFDT Rhône-Alpes

* Interview de Lionel Lafarguette P. 17 Regards posés sur le travail social

.Travail social et décentralisation **P.** 19 par Michel Joubert

\*L'épuisement professionnel P. 23 par Michel Taleghani

.Miroir dis moi si je suis toujours la plus belle P. 25 par Eric Auger

**4 Critique Culturelle**

* Les enfants du désordre P. 27 par Guy Jouannet
* Valse et travail social **P. 28** par Rémi Hess,,~,~~d~,~,,;.,.

***Péril en la demeure***

**J *,*** apprends avec stupeur que les travailleurs sociaux peuvent compter parmi eux de

nouveaux collègues, une nouvelle élite de professionnelle. A en croire le Quotidien

de Paris du 5 Novembre 1989, le directeur de la police nationale souhaite redorer le blason et l'image de ses troupes ; désormais, vous pourrez choisir entre la circonscrip­tion d'action sociale où de charmantes assistantes sociales vous attendent, et le commis­sariat « un service social de proximité ». Désormais, assistants sociaux ou éducateurs n'auront plus à se retrancher derrière une pseudoéthique ni à arborer un prétendu code de déontologie, «dès lors, que les policiers seront perçus comme des travailleurs sociaux » (sic !).

Faut-il que la répression et la justice n'osent plus se donner pour ce qu'elles sont et chercher à se dissimuler derrière les dehors engageant des sciences humaines ou socia­les!

Déjà les surveillants de prison avaient voulu changer d'uniforme en se donnant les appa­rences d'agents sociaux.

S'il est vrai que nul n'est propriétaire du label de travailleur social, n'est ce pas parce que ce terme est un concept flou, mal défini, et indéterminé ? En quoi un travail peut-il être qualifié de social est une autre façon de poser la question de l'objet du travail social. Cette interrogation avait fait l'objet d'un célèbre numéro de la revue «Esprit» en Mai 1972. Du technicien de la relation d'aide, au spécialiste du lien social en passant par le « défen­seur» des exclus et des associaux, les définitions pour tenter de qualifier la fonction du travail social sont longues et variées. Intervenant à tous les niveaux du champ social (insertion, exclusion ...) la fonction du travail social ne serait-elle pas tant de rendre de « l'autonomie » aux gens, mais de restaurer les réseaux de solidarité, fissurés et arrasés par l'industrialisation de la société, productrice d'un certain dysfonctionnement du lien social.

L'objet du travail social ne peut se confondre avec la répression, même si parfois une certaine sociologie critique a voulu le réduire exclusivement à une normalisation et une forme moderne de contrôle social. L'objet et la finalité du travail social portent en lui intrinséquement, un projet politique (conscient ou pas, avoué ou tacite), un projet de société qu'il ne s'agit pas d'occulter sous prétexte d'une pseudo neutralité. C'est en repérant les interactions et les limites de notre travail traversé par des contradictions multiples (où s'entremèlent des logiques opposées) que nous pouvons sortir d'une certai­ne impasse idéologique, en se débarrassant de représentations mythiques et leurran­tes.

Recréer et redonner des liens, retisser les mailles d'un tissu social, à un niveau individuel et collectif, informer les usagers de leur droit, aider et orienter ... pour définir l'objet du travail social, la liste est longue car elle englobe les spécificités des professions socia­les.

Le travail social n'est pas un qualificatif «élastique» que chacun peut à sa façon se prévaloir ou s'attribuer. Il intervient auprès des personnes dans des situations telle qu'il y a rupture ou défaillance de leurs réseaux de solidarité primaire ou secondaire.

Pour reprendre l'exemple du policier ou du surveillant, *et* du travailleur social, il faut distin­guer la profession qui a pour but la contrainte et la répression de celle qui a pour but la réhabilitation du détenu. « Si les techniques de la relation humaine et de contrôle social donnent à la répression des armes subtiles » les surveillants resteront des matons et les policiers des agents de la sécurité, quelque soit leur « humanité » et les qualités.

Il ne faut être dupe de l'hypocrisie du discours policier actuel qui ferait croire que les ilotiérs font le même travail que les éducateurs de prévention. Il ne suffit pas de changer d'image ou de look pour que le policier se confonde avec le travailleur social. La force des représentations a heureusement ses limites.

Le travail social n'a pas de visée orthopédique et médicale, agissant en quelque sorte sur un corps social malade, mais plutôt privilégie une approche « homéopathique », oeuvrant dans le sens d'une conscientisation des individus ou des groupes. S'il est soumis et traversé par les logiques du Politique et de l'Economique, il n'est pas pour autant prédé­terminé, réduit à un replâtrage. Nos pratiques ne se situent pas tant au carrefour des autres pratiques que dans une spécificité qui a sa place et son utilité à côté de celles des autres.

Les travailleurs sociaux doivent sortir de leur réserve et de leur querelle de chapelle. Evaluation, critiques et analyse â l'appui, faire remonter les vraies questions et besoins posés par les exclus et que les Politiques ne parviennent pas à prendre en compte. Les professions sociales (même si elles sont marquées par un faible taux de chômage) ne sont pas des formations au « rabais » comme voudrait le suggérer, pour l'une d'entre elles, le récent décret de loi de juillet 89. Elles doivent sortir de leur allégeance au science humaine pour théoriser de façon neuve sur leur pratique.

Eric AUGER

**EUROPE ET**

**TRAVAIL SOCIAL**

**Notes critiques sur le travail**

**social en Grèce**

**Quelques aspects de la société grecque**

Comme le montre Kostas Ver-gopoulos, la société grecque présente, derrière une façade d'aisance et de société de consommation, des éléments d'asynchronisme très pro­fonds:

«S'il est vrai en général ,que les sociétés se modernisent pour accéder à la richesse, on devra observer qu'en Grèce non seu­lement l'enrichissement fut possible sans la modernisation sociale, politique et institution­nelle, mais qu'en plus — et cela est plus significatif — celui-là a permis pendant de longues an­nées d'oublier celle-ci » (1).

Ainsi l'émigration, le tourisme ou la marine marchande ont en quelque sorte permis un « enri­chissement sans modernisa-

tion », l'afflux de devises

représentant « jusqu'à 20 % du **PIB** certaines années (2).

Par ailleurs « la Grèce est le seul pays de la région où la majeure partie de la population active ne soit ni des salariés, ni des patrons, mais des citoyens

qui travaillent pour leur propre compte» (3).

La Grèce vivant au-dessus de ses moyeria réels est une véri­table organisation collective des travailleurs n'ayant pas émergé avec l'industrialisation, on comprendra que les formes actuelles de protection sociale aient besoin aujourd'hui, dans le contexte européen, d'un re­nouvellement profond et d'une mise à disposition de moyens accrus.

Un facteur d'ordre non écono­mique doit être également pris en compte : des institutions et des pratiques traditionnelles subsistent à tous les niveaux de la vie sociale et cela n'est pas sans conséquence.

« Une structure patriarcale, conforme aux traditions médi­terranéennes, continuait jus­qu'à très récemment de se confirmer à travers l'ensemble des formes de contrôle social, politique et idéologique» (4).

Or l'ouverture de la société grecque à la consommation n'ayant pas été accompagnée de nouvelles formes de cohé­sion sociale, les anciennes s'en trouvent progressivement

minées et avec cette érosion apparaissent " des problèmes sociaux auparavant inconnus, voire inimaginables: délin­quance, marginalisation liée au vieillisement...

L'organisation sociale grecque - facteur de stabilité et de co­hésion du fait de ses ancrages culturels tout à la fois populai­res et régionaux - devient dès lors obstacle à l'action sociale et ne permet pas à la société d'agir sur les leviers politiques afin de remédier aux effets né­gatifs du « développement » et de l'ouverture (5).

Ce qui portait le lien social et l'entretenait devient facteur d'inertie ; et cette inertie est alors confortée paradoxale­ment par la référence constan­te à ' une culture populaire toujours vive, inervant la vie lo­cale et structurant en le renou­velant un patrimoine commun : ainsi bon nombre de contradic­tions tions d'ordre socio-politique sont à peu près occulées par leur intégration dans le jeu symbolique des relations so­ciales. Cela contribue à amortir les tensions entre classes (en les cantonnant sur la scène po­liticienne et en les réduisant à des querelles de partis) et à fai­re del'Etat l'intermédiaire obli-

gé des . relations entre

citoyens, en l'absence de tou­te forme d'association civile. (autre qu'à finalité culturelle ou d'éducation populaire).

« Les relations des citoyens entre eux se constituaient pas l'intermédiaire de l'Etat et leurs relations avec l'Etat n'étaient réglées que par des techniques de clientélisme et par le moyen de « rousfeti» (le piston) » **(6).**

Cela est encore frappant au­jourd'hui au niveau du système de santé où derrière l'affirma­tion de l'accès égalitaire aux soins, les disparités les plus profondes subsistent : les grecs, quel que soit leur milieu. social, connaissent bien les moyens à utiliser pour être «bien soignés ».

Enjeux des différentes tendan­ces qui viennent d'être évo­quées, le système de santé, la protection sociale des travail­leurs, l'éducation, se voient consacrer par la Grèce moins de la moitié de ce que dépen­sent pour ces mêmes postes les pays européens, et ce « en terme de pourcentage par rap­port au **PIB»** (7).

**Hypothèse sur

l'évolution du

travail social**

Comme on le voit, le manque de ressources financières as­surées — qui puissent être fon­dées sur une modernisation effective de l'infrastructure économique, une augmenta­tion de la productivité et des investissements — n'explique. pas à lui seul les tendances ac­tuelles du secteur de l'action sociale et, semble-t-il, l'absen­ce de politique sociale cohé­rente. La conjoncture est certes marquée par une grave crise économique et l'Etat-Providence peut difficilement fonctionner dans ce contexte pour développer - les structu­res, les institutions et les pres­tations (redistributives) dont les citoyens ont besoin.

Mais ce modèle généralement contesté dans les pays déve­loppés :

* et par les forces politiques « conservatrices » au nom d'une idéologie néo-libérale;
* et par les forces « progres­sistes » face au danger de l'étatisme et de la bureaucratie **(8)**

n'est pas fondamentalement remis en cause en Grèce. Il res­sort d'entretiens avec diffé­rents travailleurs sociaux formés à l'étranger que l'initia­tive privée semble impossible dans le domaine de l'action so­ciale, faute notamment de ca­dres juridiques l'autorisant et la favorisant et du fait du caractè­re interventionniste de l'Etat qui ne passe que très difficile-

**Une première partie concernant le travail social et la formation des travailleurs sociaux en Grèce a été publiée dans notre numéro 29. L'auteur avait précisé les secteurs d'activité professionnelle dans lesquels les travailleurs sociaux interviennent, leurs rôles et les fonctions qu'ils assument.**

**Dans cette seconde partie, P. BECHLER procède à une certaine analyse de la société grecque pour nous indiquer la place que peut prendre et jouer le travailleur social pour le changement et l'évolution des « rapports sociaux ».**

ment convention avec des stuctures privées ; les velléités d'innovation semblent décou­ragées par la nationalisation ou la publicisation de structures privées (c'est le cas des écoles de Travail Social) qui perdent dès lors leur originalité pour entrer dans le sort commun ; les élus agissent (dans le cadre de la lutte entre les deux grands partis : Nouvelle Démo­cratie et PASOK-parti socialis­te-) dans des perspectives essentiellement électoralistes ; les hauts fonctionnaires sont situés dans une logique bu­reaucratique qui les pousse à concevoir des évolutions en

regrettant l'absence de

moyens (matériel mais surtour organisationnels) susceptibles de les rendre effectives.

Ainsi le Directeur du travail So­cial affirmait-il qu'il « était né­cessaire de développer les approches collectives des pro­blèmes sociaux et de ne plus s'en tenir au traitement indivi­duel des difficultés » mais constatait dans le même temps l'inanité des politiques en direction de la jeunesse conduites en ordre dispersé et sans coordination par des mi­nistères différents : dévelop­pement de structures fermées par le ministère de la justice alors que des structures ouver­tes apparaissent indispensa-

**Notes**

1. Kostas VERGOPOULOS, « Crise économique et modernisation » in « La grèce en mouvement, les Temps Modernes, n° 73, Dé­cembre 1985, p. 819-820
2. id p. 825
3. ibid p. 822
4. ibid p. 820

(5) Un court passage d'un texte de CASTORIADIS peut aider à comprendre les boule­versements profonds que plus que d'autres pays européens la Grèce a connUs :

« Dans le pays d'où je viens, la génération de mes grands- pères n'avait jamais entendu parler de planification à long terme, d'externalités, de déri­ve des continents ou d'expan­sion de l'Univers. Mais, encore pendant leur vieillesse, ils continuaient à planter des oli­viers et des cyprès, sans se poser de questions sur les coûts et les rendements. Ils sa­vaient qu'ils auraient à mourir, et qu'il fallait laisser la terre en bon état pour ceux qui vien­drait après eux, peut-etre rien que pour la terre elle-même (...). Ils ne pensaient pas en termes d'infini — peut-être n'auraient-ils pas compris le

bles, sans compter la cohérence des recrutements en personnel : dans ce type de secteur, un Travailleur social peut avoir le même type de fonction qu'un avocat !

Une évolution du travail social (visant à le rapprocher de ses missions «officielles» et à lui faire jouer un rôle de change­ment dans le cadre de politi­ques sociales efficientes) ne paraît donc pouvoir relever que de changements profonds qui intéressent un domaine bien plus vaste que le domaine ins­titutionnel de l'action sociale.

Pour Aristovoulos MANESSIS, de tels changements sont in­certains mais indispensables si le parti au pouvoir veut éviter de reproduire les impasses et de continuer de perdre le consensus politique et social qu'il avait induit au début des années 80.

Selon lui, il faut « entamer des changements radicaux aussi bien structurels, au niveau des rapports sociaux (rapports de production et de distribution) qu'institutionnels, au niveau des rapports politiques (procé­dures démocratiques, décen­tralisation) » tout en optant pour un modèle de croissance économique qui ne soit stricte­ment capitaliste (9).

sens du mot ; mais ils agis­saient, vivaient et mourraient dans un temps véritablement sans fini Evidemment, le pays ne s'était pas encore dévelop­pé ». Cornelius CASTORIADIS, Domaines de l'Homme, Seuil, 1986, P. 152 (texte de 1974).

1. Cela dit, mais ce n'est pas notre propos, il n'est pas ques­tion d'oublier la façon dont les périodes de dictature et de confiscation de l'Etat par des groupes ou des familles a pu accentuer de telles tendances.
2. Statistiques de base de la

communauté, EUROSTAT

1984.

1. Jacques VANDAMME sou­ligne la crise des politiques so­ciales, conçues uniquement comme des : mécanismes de correction et mises en oeuvre par un « Etat-Providence » ac­centuant par des phénomènes de redistribution le divorce en­tre politiques sociales et autres politiques .

«On reconnaît de plus en plus que dans la société d'aujour­d'hui, il n'est plus possible de remédier ne serait-ce qu'aux problèmes sociaux essentiels, en affectant des ressources à des tâches de réparation »(...).

A cette seule condition per­mettant l'établissement de nouveaux rapports en Etat et

société, l'Etat-Providence

pourrait acquérir une autre qualité de fonctionnement et d'intervention.

Cette intervention se nourrirait alors de la puissance encore

« Les politiques mises en œu­vre dans d'autres secteurs doi­vent être orientés de façon à servir les objectifs de la politi­que sociale si l'on ne veut pas voir apparaître des problèmes sociaux d'une ampleur telle qu'ils menaceraient les fonde­ments mêmes de nos socié

tés », extrait de L'Etat

protecteur en crise, OCDE, Pa­ris 1981, cité par Jacques VANDAMME, L'espace écono­mique européen in Pour une nouvelle politique sociale en Europe, Economica, Paris, 1984, P. **6.**

(9) Aristovoulos MANESSIS, L'évolution des Institutions po­litiques, in Les Temples Mo-

dernes, n° 73, p. 212.

Celui-ci note qu'« aucun pro­

importante des solidarités na­turelles et de proximité au lieu de tenter de pallier aux efforts dévastateurs que constitue pour le lien social le mirage de la consommation et l'entrée dans le complexe de Narcisse (10).

Pierre BECHLER Formateur I.R.T.S. d'Aquitaine

(10) Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Christopher LASCH

**BIBLIOGRAPHIE**

**Outre les références citées en notes :**

* Social Work in Europe, A Comprehensive Descrip­tion of Social Work Education in 21 European Coun­tries, Introduced and Edited by Hans-Jochen Brauns, 1986, Eigenverlag des Deutschen Vereins fur Offentli-che und private Fursorge.
* L'Action sociale et la Formation des Travailleurs So­ciaux en Europe, De l'étatisme au pouvoir des collecti­vités, Comité d'Entente des Ecoles de Service Social.
* Nikos PREKAS, l'Education populaire en Grèce in Les cahiers de l'animation, 1983, n° 43.
* Guide Mondial de la formation en Service Social, pu­blié sous la direction de Katherine A. KENDALL, Edi tion française dirigée. par Pierrette BROSSET, Erès 1984.
* Syndesmos Kinonikon Litourgon Elladas, To ergo tou Kinonikou Litourgou, Athènes, 1974

grès n'a été effectué en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement et du rende­ment de l'administration publi­que, la bureaucratie y restant

toujours solidement installée ». **5**Par contre, l'Etat-Providence « s'est vu promu et élargi par le gouvernement du PASOK, au moyen d'augmentation de prestations sociales en géné­ral : allocations, subventions, création de centres de santé, de jeunesse, de troisième âge, mesures du tourisme social ». Si cela est important, cela à soi seul ne peut produire les chan­gements nécessaires, toutes choses demeurant égales par ailleurs.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| ***COMMUNICATION******SOCIALE*** |
|  |

***Festival vidéo-psy***

**Le langage véri é de la vidéo**

**sociale**

**Vidéo sociale et production TV sont-elles

liées par un mystérieux vase

communicant ? Plus baisse la qualité des

séries télévisées de la 5 et TF1, plus

monte celle des productions

vidéo-associatives. Bravo au Festival

Vidéo-psy car il nous en met plein la tête,

les yeux et les oreilles. Du plaisir ;

l'intelligence en sus !**

**150**

films présentés en 3 jours et 5

salles en psychiatrie, ethno­psychiatrie, psychologie, édu­cation spécialisée, pédagogie, prévention de la toximanie, du SIDA, de la prostitution,

naissance de l'enfant...

Autant de regards profession­nels comme autant de fenê­tres particulières sur ce qui fait la vie, notre vie, la vie d'« être » en relation avec les autres, et avec le monde.

Curieux. La vidéo parle-t-elle plus vrai que l'écrit? D'où vient l'impression exquise de

fraîcheur de ces

«vidéo-psy» ? Ce plaisir à goûter le langage animé ? A boire les images comme une source de vérité ? L'image pourtant sait aussi mentir : quand elle nous séduit pour

induire notre subjectivité ;

quand elle interpelle notre affectivité pour esquisser la raison.

L'impression de vérité que tu ressens tient d'abord à la volonté des auteurs. Comme si les novateurs de l'action sociale s'expriment plus aisé­ment sur le terrain de l'image que sur celui de l'écriture. Nouveau mode de communi­cation, l'image se prêterait mieux à la communication des innovations que l'écriture et le texte, trop encombrés d'institutions et de discours sclérosés.

L'impression de vérité tient aussi à mise en scène sans préjugés de la vie et des êtres d'aujourd'hui. Voici mises en brèche nos repré-

sentations laborieusement

édifiées par l'éducation. Les concepts (et les théories) nous manquent sans doute pour penser et écrire les mutations sociales. Musiques et images en sont le seul reflet. D'où la jubiliation à en consommer, parfois sans modération. La production d'images ne ressort cepen­dant pas d'un mode de pen­sée mineur. Les modes de construction du réel qui y sont à l'ceuvre constituent de véritables modes de pensée, dont nous devons être en mesure de formaliser et déco­der les lois, comme on identi-

fie les supposés

épistémologiques d'un écrit.

**Tu peut pas comprendre MGEN**

**55 mn**

Me voilà pour mes frais avec l'un de mes principes. Prin­cipe : toute vidéo dépassant 18 minutes secrète l'endor­missement de l'audio-visuela-teur aussi sûrement que le monologue d'un enseignant syndiqué du second degré. Ou son ennui. Ou sa distrac­tion. L'image ne supporte pas les pesanteurs. Toi non plus. Elle veut du souffle. Du rhythme. Toi aussi.

Vissé 55 minutes sur mon siège. Piégé I. Je bois un cocktail de fiction et de réa­lité. La MGEN a bien pensé les choses. « Tu peux pas comprendre » est reçu 5 sur 5. A condition que tu es lais­sée ouverte une petite porte.

Une petite porte où puisse passer une part d'auto-ana­lyse, et de distanciation. Et une intelligence de ton mode de relation à l'autre. Car voila 55 minutes d'incompréhen­sion entre adolescents et adultes merveilleusement mis en scène, sans complaisance ni cadeaux.

**Divorce des adolescents racontent**

Un bon film québecquois. Un accent toujours aussi succu­lent. Quelques expressions croustillantes. Et beaucoup de propos plein de bon sens, et de maturité.

Les divorces se multiplient. Et avec eux le nombre de gamins qui se cognent ce «remue-ménage» sans avoir rien demandé. 6 adolescents et adolescentes témoignent. Ici pas de morale démorali­sante. Exit les pleurnicheries sur les méfaits du divorce, les enfants qui patissent et ; le gâchis de tout cela. Chut : écoutez les premiers concer­nés. Les ados nous en parle. L'annonce de la séparation, qui vient toujours comme un coup de massue dans un ciel trop serein. Le vécu de la séparation, déménagements, et grands questionnements aux parents. La découverte oubliée de nouveaux partenai­res : nouvel ami de la mère, nouvells amie du père demi-

frère ; demi-sceurs Deux

chambres dans deux apparte­ments ; et les transits entre les deux.

|  |  |
| --- | --- |
| Un abord très positif divorce, par des enfants manifestement ont gagné maturité. | du
qui
en |

**Choisir sa vie AVP Orléans Creai Centre 1988**

Ce n'est pas parce que tu as un handicap mental que tu dois passer ta vie dans un dortoir de foyer. A partir de ce raisonnement simple, l'As­sociation a décidé de favori­ser l'insertion sociale des personnes handicapées en multipliant les appartements en ville. Choisir sa vie montre cette évolution. Et l'émotion est au rendez-vous paroles et cadrages serrés d'adultes handicapés nous font parta­ger leurs espoirs, leurs diffi­cultés. De la vie plein les mains. De l'affection. De l'hu­mour. De la tendresse. Et l'angoisse... Car l'autonomie ne se donne pas. Elle se conquiert.

Difficilement. On peut soute­nir la personne en difficulté dans ses choix. On peut ne peut les assumer à sa place. Sous peine de l'emprisonner dans son propre désir, sa propre conception du monde.

Le prix de la liberté est d'af­fronter la solitude, et nouer de son propre chef les rela­tions qui au foyer étaient tou­tes pré-instituées. C'est là le prix aussi de l'insertion sociale.

Jean-Claude BARDOUT

6

***MALAISE DANS LE***

***TRAVAIL SOCIAL***

**« *Faites vos jeux, les jeux sont faits, rien ne va plus. Du jeu de chance de la roulette aux conditions de travail des professions sociales, il n'y a qu'un pas. Si le malaise s'est installé, et que la grogne gagne certains, c'est que les règles du jeu du travail social sont faussées. La réalité du travail social est trop importante pour qu'on la néglige, pour qu'on la considère comme une vitrine ou comme un baume destiné à panser les plaies les plus visibles.***

***Le travail social n'échappe pas à une certaine hiérarchisation des « missions ». La division du travail à l'intérieur des professions sociales est une réalité trop souvent occultée. En effet, lorsqu'on parle de travailleur social, on fait référence aux métiers « classiques » d'assistant de service social, d'éducateur ou d'animateur en oubliant celui, par exemple, d'assistante maternelle ou de travailleuse familiale qui représentent pourtant trois fois de salariés que les précédantes professions. Les chiffres parlent d'eux-mêmes...***

***Dans une première partie, nous avons laissé la parole aux acteurs de terrains » en consacrant une attention plus particulière aux « oubliés du travail social ».***

***Dans une seconde partie, nous avons tenter de rendre compte de l'état de la mobilisation et des conditions de travail d'une grande partie des professions sociales en interviewant certaines tendances syndicales. De la prise de conscience des identités à l'engagement collectif, le pas semble difficile à franchir.***

***Dans notre dernière partie, plus transversale, nous proposons trois regards sur le travail social ; l'un portant sur la décentralisation et les deux autres plus spécifiques, portant sur l'épuisement professionnel et sur l'image du métier d'assistant de service social.***

***E. AUGER***

***Les oubliés du travail social***

***Les chiffres parlent d'eux-mêmes : on compte actuellement trois cent mille assistantes maternelles, dix mille travailleuses familiales et douze mille conseillères en économie sociale et familiale recensées.***

***Les oubliés du travail social ont pourtant beaucoup de choses à nous dire et à nous apporter.***

***Nous avons laissé la parole à un groupe de travailleuses familiales qui nous exposent leurs difficultés et leurs interrogations. Des interviews de différentes assistantes maternelles nous feront partager la réalité de ce métier mal connu. Enfin, une discussion avec des conseillères en économie sociale et familiale nous fera découvrir leur condition de travail et la spécificité de leur discipline.***

***Les conseillères du quotidien.***

***Laurence, Marie-Laure et Brigitte, toutes trois conseillères en économie sociale et familiale*** *à* ***l'ASSFAM (Association Service Social Famille Migrants) s'expriment sur leur formation de conseillères, leur pratique quotidienne, et les problèmes rencontrés dans leur domaine : celui de l'apprentissage de la vie quotidienne en France,****.* ***auprès de mères de***

***famille primo-arrivantes.***

***Une formation technique et pratique***

***A***près un BTS de deux ans, Lau­rence, Marie-Laure et Brigitte ont suivi une année supplémen­taire de spécialisation au travail social, menant au diplôme d'AS, éducateur et

conseiller en ESF. C'est cette troisiè­me année de spécialisation qui permet nous dit Laurence, de « mettre en pra­tique tout ce qu'on a appris jusque là, par rapport aux familles, à s'adapter aux différents publics qu'on reçoit, puisque là à l'ASSFAM, c'est surtout un public de migrants. »

« C'est sûr qu'à la base on n'a pas une formation de formateurs en français, mais on se sert de nos connaissances au niveau technique et pratique pour apporter une aide et des connaissan­ces à ces femmes : par l'apprentissage de la couture, ou de la cuisine, on leur apprend forcément la langue aussi... » précise Brigitte. Tout comme la prati­que des conseillères sur le terrain, la formation s'articule autour de 5 grands thèmes de la vie quotidienne : l'alimen­tation, la santé, l'habillement, le loge-ment/équipement de la maison, l'habitat et la vie sociale, à travers la connaissance de toutes les institu­tions, de l'école à la sécurité sociale. L'accent est mis sur ces cinq thèmes au niveau du BTS, qui inclut des ensei­gnements de droit social, psychologie, sociologie et biologie. Mais, comme le dit Marie-Laure, « depuis 1973, le BTS a pris une tournure travailleur social, avant c'était surtout de l'enseigne­

ment ménager, qui passait surtout par la pratique : c'étaient les monitrices. Ca se fait toujours d'ailleurs, avec les enseignements d'ESF au niveau du CAP et du BEP par exemple l'EN-recrute beaucoup de profs au niveau BTS, et même au niveau Bac, mais c'est un peu différent des anciens cen­tres d'enseignement ménager, où on apprenait aux jeunes filles à devenir de bonnes maîtresses de maison en fait, par l'apprentissage de la couture et de la cuisine ».

***La pratique***

« Le problème principal des mères de famille qu'on reçoit, c'est le français. Il faut arriver à leur donner des éléments qui puissent les aider directement dans leur vie de tous les jours, car sou­vent le problème de la langue c'est aussi le problème d'inscription de l'en­fant à l'école par exemple, celui de l'alimentation et tout ce que ça suppo­se comme démarches quotidiennes à faire » nous dit Marie-Laure.

Brigitte et Marie-Laure exercent dans un des quatre centres ASSFAM du Val de Marne, celui d'Ivry. Laurence exer­ce dans le seul centre de la Seine St

Denis, celui d'Aubervilliers. Ces cen­tres accueillent, à raison de 2 « cours » de 2 heures par semaine, mères et en­fants de nationalité et d'âge très di­vers, primo-arrivants ou en France depuis quelques années. Si les niveaux en français et les besoins ne sont pas les mêmes, on s'efforce de trouver des solutions : « on travaille .à partir d'images » nous dit Laurence, « ou on crée des panneaux, on fait aussi de la vidéo, pour les faire parler, et partici­per. On organise des sorties, et des fois aussi, on encourage les femmes à organiser des petites fêtes D.

Brigitte : « on part de choses très prati­ques, comme la couture ou la cuisine. On se sert de nos connaissances tech- niques sur la santé, l'alimentation, ... ce sont les femmes qui nous deman­dent le plus souvent, on part de ce qu'elles aimeraient faire, même si elles ne savent pas toujours, ou n'osent pas demander. Bien sûr, on a un program­me qu'on essaie de remplir dans l'an­née, mais c'est assez informel, on aborde les thèmes les plus divers, comme le transports en commun par exemple, ou la grossesse ».

Marie-Laure : « on commence le plus souvent par l'identité : le nom, l'adres­se, des choses comme ça. Ca peut prendre du temps jusqu'à deux mois »...

Au niveau de l'évolution des besoins, toutes les trois sont unanimes on no­te un besoin croissant de connaissan­ce du français, chez les jeunes femmes notamment, qui veulent trouver un emploi. « Alors que les femmes à par­tir de la quarantaine » nous dit Lauren- ce, «s'en tiennent à des demandes plus traditionnelles disons, elles veu­lent faire de la couture, de la cuisine »

Pour ces femmes, venir au centre cor­respond aussi beaucoup à « un besoin de rencontrer d'autres femmes, d'avoir un lieu de rencontre et de sortir un peu de chez elles » ajoute Brigitte.

Le travail de Laurence, Marie-Laure et Brigitte ne s'arrête pas aux activités collectives : « nous faisons aussi des visites à domicile, quand c'est possi­ble, et des visites d'accueil pour re-

groupement familial » nous dit

Laurence.

Il y a en effet un travail en équipe, sur le secteur, avec l'assistance sociale du département, la DASS, la CAF et la municipalité pour les diverses prises en charge.

« Mais les activités, c'est nous qui les assurons », précise Marie-Laure. Elle poursuit : «Disons que quand la famille a demandé un regroupement, le servi­ce reçoit de la préfecture un avis d'in­troduction, c'est à ce moment-là qu'on va voir la famille... sinon, il y a quand même des visites de temps en temps, c'est un peu à la demande des fem­mes, ou quand ça ne les dérange pas, mais la priorité va quand même aux ac­tivités collectives D.

Brigite : « disons que ça nous apprend quand même beaucoup d'aller• voir comment ça se passe à domicile, pour notre travail ça nous permet de réajus­ter un petit peu certaines choses... le problème c'est qu'on n'a pas toujours le temps car notre emploi du temps est serré D.

***Manque de temps...***

Marie-Laure : « Quand les travailleuses familiales de la DASS nous transmet­tent un dossier, elles attendent de. nous qu'on visite les familles concer­nées, mais on n'a pas toujours le temps : les activités au centre ne nous permettent pas de faire beaucoup de travail à domicile. Et puis c'est vrai qu'au service on reconnait un peu moins ce travail... c'est aussi un pro­blème d'argent, de moyens ».

Brigitte : «A part les visites d'accueil, les visites à domicile ne sont pas très efficaces : on a beaucoup de deman­de, et tel que c'est organisé, on man­que de temps. On va voir la famille, on recense les problèmes et puis c'est tout, il n'y a pas toujours de suivi vrai­ment sérieux, et on n'a pas le temps non plus de voir toutes les familles pour lesquelles on nous adresse un avis d'introduction... en plus le problè­me de l'ASSFAM sur la Seine St De­nis, c'est qu'elle n'est implantée qu'à Aubervilliers, si on avait plus d'implan­tation on pourrait adresser les mères de famille qu'on voit en visite d'accueil au centre ASSFAM le plus proche, mais là c'est pas possible... Au niveau de l'accueil, il y a de grosses lacunes.. un manque de temps en fait... ou de personnel ».

Laurence : «oui je crois que c'est aussi un manque de personnel, ou de moyens, y a des femmes qui me di­sent, elles aimeraient bien venir tous les jours, mais c'est pas possible, on a déjà des femmes qui sont sur liste d'attente parce qu'on peut pas les re­

cevoir... avec les activités du centre, les réunions de coordination et la pré­paration, il y a un manque de temps pour les visites à domicile, c'est re­grettable car comme le disait Brigitte, c'est très utiles, aussi bien pour les fa­milles que pour nous ».

***Que faire ?...***

Brigitte : «moi je crois qu'il faudrait pouvoir élargir le personnel en fait, pour permettre une spécialisation : mères de famille, aide pédagogique aux enfants, par activités aussi... on a une demande très forte, et pas les moyens d'y répondre, il faudrait plus de moyens, plus de matériel pédagogi­que aussi, plus de personnel... »

Marie-Laure : «pour améliorer notre travail, il faudrait de plus en plus de re­lations avec les institutions qui nous entourent : le milieu du travail, les par­tenaires, l'école... parce que c'est as­sez difficile de faire reconnaitre notre travail.. bon on travaille beaucoup avec la CAF, la Mairie, mais quand on nous reconnait, après, on nous demande trop »...

Laurence : « oui il y a peu d'organisme qui assurent une formation en français il y a le GEFORME, la CAF, c'est prati­quement tout. Des activités collectives nous sommes les seuls à en assurer. C'est d'ailleurs pour ça que l'ASSFAM s'est dirigée vers l'apprentissage du français et l'aide à une insertion dans la vie quotidienne pour les primo- arrivants ».

Dur métiers que celui de conseillère en ESF ? « C'est un travail très utile, et qui a des conséquences sur toute la famil­le et sur les enfants. En aidant les mè­res, on aide aussi les enfants, pour l'alimentation, la santé, l'école. » Il y a beaucoup moins d'isolement, les gens cherchent à apprendre, à se perfec­tionner : notre plus gros travail, c'est d'arriver à rendre ces femmes autono­mes... si elles arrivent à se débrouiller dans leur vie quotidienne à mener tou­tes le tâches qui sont les leurs, à ma­nier la langue, c'est déjà énorme ».

Jorge de la BARRE Chargé de cours à l'université de PARIS VIII (12, rue F. Flocon 75018 Paris)

" cf ASH du 1/12/89

Fédération nationale des associations de

professionnels en ESF.

28 place St Georges. 75009 PRAIS tél :

42.80.07.82.

***« Nous ne sommes pas la***

***5eme roue du carrosse »***

e Placement Familial pour adultes

ou pour enfants s'inscrit dans une

tradition lointaine. Pour les adul­tes malades mentaux, l'exemple le plus connu d'une prise en charge par l'habitant à son domicile, remonte au 13° siècle par la commune de Geel, en Belgique. Quant au placement des en­fants, dont le principe est de faire as­surer son éducation par une famille différente de sa famille naturelle, son histoire s'origine dès l'antiquité. Mais c'est au 18° siècle que St Vincent de Paul inaugure les premiers program­mes d'assistance et de sélection des nourrices ; cette assistance aux en­fants abandonnés préfigure les pre­mières mesures d'hygiène sociale. Le Placement Familial va se développer considérablement (1) jusqu'à la secon­de guerre mondaile, tandis que « si­multanément il est remis en question par des travaux de recherches sur les mauvais placements» et les "consé­quences phychopathologiques des sé­parations et des carences affectives précoces.

***Les différents types

de placements***

Les Placements Familiaux représentent aujourd'hui un phénomène d'ampleur important : 228 000 [assistantes. ma](http://assistantes.ma)-

ternelles (A.M.) pour enfants en 1982 (2) et près de 300 000 actuellement, au titre de la P.M.I. et de l'Aide Sociale à l'Enfance (3). Quant au placement pour adultes, on comptait en 1980 (2) 3 026 adultes handicapés mentaux ac­cueillis.

Compte tenu de la conjoncture actuelle et des politiques d'alternatives à l'hos­pitalisation et du maintien à domicile, l'accueil familial d'adultes (notamment les personnes âgées et handicapées adultes) est appelé à se développer considérablement (4).

Avant d'aller plus en avant sur le tra­vail de l'assistante maternelle, il convient de baliser le terrain en distin­guant les différents types de place­ments dans lesquels elle peut faire partie.

Les Placements Familiaux se caractéri­sent par le public accueilli, la raison du placement et sa durée, le mode d'agrément, la rémunération et enfin le cadre juridique.

L'accueil de jour et le mode de garde le plus connu. Il concerne près de 50 000 A.M. de l'Aide Sociale à l'En­fance (sans compter celles qui exer­cent cette fonction sans être agrées et déclarées). On les appelle bien souvent

« les nourrices ». C'est un placement li­bre car les parents jouissent de tous leur droit et «de leur pleine capacité de parentalité». La durée de la garde est limitée aux heures de travail des pa­rents.

L'accueil de façon permanente d'un enfant est le mode de placement fami­lial le plus nombreux. Il concerne plus de 250 000 A.M. Il introduit la notion d'accueil et de famille. Pour des rai­sons administratives ou judiciaires, l'enfant est accueilli au sein d'une fa­mille (cela implique le père, la mère, les enfants...) pour une durée indétermi­née. La famille assure ici l'ensemble des soins et l'éducation des enfants sans que celui-ci lui appartienne pour autant. La mère d'accueil doit lui assu­rer sa place parmi les autres membres de sa famille et partager sa responsa­bilité éducative avec son mari (5).

Le cadre juridique de ces deux types d'accueil est défini par la loi du 17 mai 1977 et les différentes circulaires de 1979, relatives à l'agrément, le statut et la formation des assistantes mater­nelles. L'agrément est délivré pour un an par la Commission d'Agrément de la P.M.I.

Nous allons voir que la rémunération, outre qu'elle apparaît insuffisante, va­rie selon les départements.

Le dernier type de placement concerne l'accueil familial de façon continue d'adultes à domicile. On distingue 3 sortes de placments :

— le placement spécialisé pour adultes malades mentaux (placement de type péri-hospitalier) défini par l'arrêté Mar­cellin du 14 août 1963. Il s'inscrit dans le cadre de soins de patients. La rémunération résulte d'un prix de jour­née sécurité sociale ;

* le placement pour adultes handica-

pés mentaux ;

-- le placement pour personnes âgées.

***Les Placements Familiaux recouvrent une multitude de réalités, tant par le public accueilli et les motifs du placement, que par le cadre juridique et administratif dans lesquels ils s'inscrivent.***

***Le métier d'assistante maternelle est mal

connu. Quand est-il de leur condition de

travail et de leur place au sein d'une

équipe de travailleurs médico-sociaux ?***

Ces deux derniers types de place­ments font l'objet d'un contrat de droit privé entre l'accueilli et l'accueillant et dont les modalités de paiement sont variables.

La récente loi du 10 juillet 1989 a déli­mité un cadre juridique afin d'éviter certains abus et a permis d'introduire un tiers pour l'agrément et le suivi.

Nous n'évoquerons pas ces types de placements pour adultes qui feront l'objet certainement d'un prochain arti­cle.

***Des appelations différentes***

Les différentes appelations pour quali­fier l'accueil à domicile d'un enfant (ou d'un adulte) relèvent en fait de fonc­tions différentes. Le terme de famille nourricière renvoit à la fonction pre­mière de la nourrice qui était d'allaiter l'enfant confié.

Le mot est employé dans la loi de 1963. Il appartient au langage courant et ne recouvre plus de réalité juridique.

Le terme de famille d'accueil très utili­sé, concerne les placements familiaux à temps complet. Enfin, l'emploi du nom d'assistante maternelle renvoit à une réalité administrative et juridique qui sanctionne le statut de la fonction nourricière, hôtelière et éducative de la représentate légale de la famille. Si la délégation de la fonction éducative et «soignante» est généralement attri­buée à la mère de la famille qui reçoit le salaire, ce sont en fait tous les mem­bres de sa famille qui sont impliqués.

Nous retiendrons dans cet article le terme d'assistante maternelle (A.M.) pour qualifier l'accueil salarié d'enfant à temps complet et de façon continue au domicile familial. En effet, les assis­tantes maternelles et associations re­présentatives que j'ai interviewé (6) ne représentent que les placements d'en­fants. Il est bien évident que les pro­blèmes qui seront soulevés ne sont pas limitatifs à ce type de placement, mais recouvrent, pour certains as­pects, les autres formes d'accueil pré­cédemment décrites.

***Une précarité d'emploi***

Le placement familial d'enfant s'inscrit dans le cadre de la protection de l'en­fance. Quelque soient les motifs qui ont conduit au placement de l'enfant, la durée de l'accueil est variable car il est impossible « de définir au départ la durée de séparation souhaitable avec la famille naturelle de l'enfant» (5).

Cette incertitude est source d'inquiétu­de fréquente mais inhérente à la situa­tion de placement. Comme le fait remarquer Madame DEVRIERE, assis­tante maternelle de l'association Jean COXTET (7) «on est toujours dans le provisoire par rapport à l'enfant, au sa­laire et à la durée du placement D.

Face à cette insécurité de l'emploi,

i'U.N.A.F.A.A.M. (qui regroupe

10 000 A.M.) réclame une mensualisa­tion du salaire « pour éviter d'être pé­nalisé quand l'enfant retourne avec sa famille d'origine ». Elle souhaite qu'à minima, les quinze premiers jours d'absence ne soient pas comptés.

Pour beaucoup d'associations et d'employeurs, le salaire et les indemni­tés ne doivent être qu'un complément de ressource pour éviter des conduites d'appropriations de l'enfant. Histori­quement, la rémunération a longtemps été réduite au minimum parce qu'elle était considérée comme inconvenante et suspecte. «L'amour à prodiguer de­vait être désintéressé car elle serait in­compatible avec une affection authentique» (5). Cette acceptation moralisatrice n'est plus d'usage sem­ble t-il, aujourd'hui. La rémunération garantie, au contraire, le caractère pro­fessionnel où «l'accueillant doit rendre des comptes de son travail à celui qui le rémunère ». Il faut distinguer la par­tie concernant l'indemnisation pour frais d'entretien (nourriture et frais gé­néraux) et le salaire destiné à rétribuer la force de travail. A cet égard, la loi prévoit un nombre d'heure de SMIC, dont le nombre est variable selon les départements (3 heures de SMIC en général) auquel s'ajoutent différentes indemnités compensatrices et de su-jettions spéciales (8). Soumise au code de travail, la règlementation prévoit notamment des indemnités d'attente

et une prime de licenciement lorsque l'enfant placé n'est plus maintenu chez l'assistante maternelle (après 3 mois d'attente).

Cependant l'indemnité d'attente est si dérisoire (1,5 heure de SMIC par jour) qu'elle s'apparente à une véritable peau de chagrin.

On constate qu'en matière de couver­ture sociale et de retraite le calcul ef­fectué ne se fait pas sur la base réelle du salaire mais à partir d'une base for­faitaire ridicule équivalente à 619 F par mois soit à peine 1 heure de SMIC par jour. Il faudrait donc que l'assistan­te maternelle ait en garde 3 enfants pour bénéficier du minimum d'heure de cotisation sociale (200 h par tri­mestre) pour prétendre à une couver­ture . sociale autonome. Quant à la retraite, le même constat s'impose en terme de cotisation et de pension !

A y regarder de plus près, la logique de la rémunération pousse à accueillir 3 enfants et plus (si l'accueil constitue la source principale de revenu) alors que la loi soumet à dérogation l'accueil de plus de 2 ou 3 enfants.

L'agrément est délivré annuellement et reconduite par tacite reconduction (jusqu'à la production des évaluations requises). L'U.N.A.F.A.A.M. souhaite que l'agrément « soit distinct de celui d' assistantes maternelles à la jour­née ; l'accueil de façon continu d'en­fant doit s'apprécier pour une durée plus longue ».

***Des partenaires****à* ***part entière***

On a tendance à oublier que le rôle de l'assistante maternelle ne se limite pas à sa fonction hôtelière, mais selon Mmes JACOB et GIRARD (8) « Elle fait partie d'une équipe éducative qui sou­tient l'enfant, pour l'aider à réaliser ses projets d'avenir. Cela suppose de nombreuses rencontres et réunions (entretiens avec les travailleurs so­ciaux, institutions, familles naturel­les... »

Beaucoup d'A.M. ont des rapports tendus avec les travailleurs sociaux,

chargés du suivi de l'enfant placé dans leur famille.

L'éducateur ou l'assistante sociale est vécu comme un contrôleur qui a pou­voir de retirer l'enfant. L'A.M. vit bien souvent dans la crainte d'être recon­nue comme « mauvaise mère » et ne s'autorise pas à demander de l'aide, de reconnaître qu'elle a besoin de l'équipe.

Madame DA COSTA, A.M., ne se considère pas comme «la 5e roue du carrosse ». « Je me sens confiante pour dire tout aux éducateurs, c'est une façon de préserver ma santé ». Pourtant, Madame DEVRIERE, (A.M. elle aussi) constate chez ses collègues, «une difficulté à verbaliser, où leur pa­role n'est pas entendue ».

Au-delà des difficultés de communica­tion et des rapports inégalitaires entre l'A.M. et le représentant du service de placement (perçu comme « sujet sup­posé savoir », le métier d'A.M. est un engagement qui demande beaucoup de disponibilité, de tolérance et d'amour. C'est un rôle parfois ingrat et blessant où l'A.M. est confrontée aux résistances de l'enfant «qui sera par­tagé, divisé, luttant compulsivement pour ou contre son appartenance tan­tôt à l'une, tantôt à l'autre de ses 2 familles » (5).

Il convient de rappeler une évidence

qu'on aurait tendance à oublier : sans les familles d'accueil, il n'y aurait pas de placements possibles !

***Ambiguïté du tiers***

L'équipe pluridisciplinaire chargée du suivi du placement est souvent celle qui recrute les familles d'accueil. Etre le tiers qui recrute et celui qui peut sus­pendre le placement, induit une ambi­guïté (quant à la place de cette équipe) qui est sujette aux malentendus. Le tiers est perçu comme celui qui fait vi­vre l'A.M. et celui qui la sanctionne. Pour sortir parfois de cette impasse, il est indispensable de tisser des liens de confiance mutuelle où chacun est ac­cepté et reconnu dans son rôle et sa fonction.

Comme le fait remarquer Madame DA COSTA, « l'éducateur est un collègue de travail avant tout, au sein d'une équipe dont je fais partie ».

Au terme de cet article, nous consta­tons que les A.M. sont très isolées à peine 3 % d'adhérentes à une associa­tion corporatiste. Longtemps considé­rées comme les « O.S. » du travail social (9), leur condition de travail ont progressée même si elle demeure in­suffisante. Leur identité tend à se défi­nir plus clairement, même si un certain malaise les accompagne.

Les multiples questions que peut sou­lever le placement familial, tant du point de vue de l'évolution psycho­affective de l'enfant que du point de vue de la fonction maternelle et des lois politiques d'actions sociales en fa­veur de la P.M.I. et de l'A.S.E., n'ont pas été abordés. Cela pourra faire l'ob­jet d'un prochain article.

Eric AUGER, Assistant Social.

Notes : (1) avec tous les abus possibles : cf. « l'allaitement mercenaire » « informations psychiatriques » volume 59 — n° 5' Mai 83 — P. 723

Notes : (2) Ministère des Affaires Sociales : Etudes et Statistiques 1985

1. chiffre non vérifié, donné par l'UNA-FAAM —. Union Fédérative des Associa-. tions de Familles d'Accueil et d'Assistantes Maternelles

Notes : (3) KERNEVEZ-HUELLA-29213 PLOUGASTEL-DAOULAS.

1. Cf. la nouvelle loi du 10 juillet 1989. ASH du 15 septembre 1989 p. 13.
2. Myriam DAVID — « Le Placement Familial — de la pratique à la théorie ESF. '
3. c'est essentiellement l'U,N.A.F.A.A.M.
4. association Jean COXTET, 52 rue Mont­martre PARIS
5. cf articles 773-1 à` 15 de la loi no 77­505 du 17 mai 1977 modifiée par la loi no 80-386 du 30 mai 1980.

(Notes : (8) respectivement, trésorière et Pdt de l'A.A.M.S. Association des A.M. spécialisées — 53, Bd Foch — 93160 NOI- SY-LE-GRAND -affiliée à I;U.N.A.F.A.A.M.

***Tra vaffle ur social et***

***travailleuse familiale***

***Nous avions sollicité une travailleuse

familiale pour parler de son métier;

malheureusement nous n'avons pas reçu

l'article escompté. Michel TALEGHANI a

bien voulu nous parler de cette profession

qu'il connaît bien.***

Les travailleuses familiales, dont la profession est plus ancienne que celle des assistants de service so­cial, ont vu se modifier sensiblement les missions depuis plusieurs années. Envoyées auprès des familles dont les mères étaient soit empêchées soit en état de carence important quant aux tâches ménagères, elles sont de plus

en plus souvent, soit adressées par les associations qui les emploient à la de­mande d'assistants de service social à des familles signalées, soit employées. directement par les associations ou institutions (sauvegarde de l'enfance et adolescence, caisses d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole, services départementaux de l'Aide So­

ciale à l'Enfance, etc...) à des familles prises en charge et parfois même sous mandat judiciaire.

A ce titre elles font partie de .l'équipe de travailleurs sociaux. C'est ainsi qu'avec hélas une formation pas tou­jours suffisante eu égard aux respon­sabilités qui sont les leurs, les travailleuses familiales ont fait le saut qualitatif: qui. (les séparent des aides ménagères ou des auxiliaires de vie) les a placées au niveau des travailleurs sociaux.

Deux caractéristiques les distinguent

de ceux-ci :

\* 1) Le médiat particulier que représen-

te l'intervention dans la spère du do­mestique.

— En cela on peut faire l'analogie avec ceux des travailleurs sociaux qui «font du social» avec pour médiat l'écono­mie ou la santé.

\* 2) L'intervention par le domestique implique un regard sur le privé (ou mê­me plus), sur l'intimité des familes et des personnes. A noter que seules les assistantes maternelles qui accueillent à temps complet, vont plus loin en mê­lant leur intimité à celle de ceux qu'el­les reçoivent.

Il est des travailleurs sociaux qui sous estiment l'action des travailleuses fa­miliales en raison justement de la mo­

destie ou du caractère trivial du travail ménager.

Il en est d'autres, heureusement, qui savent reconnaître le travail social qui s'effectue aussi à travers l'assistance domestique.

Reconnaissance de la mère et de la fa­mille, réhabilitation des adultes (nou­veau sens donné à la vie des enfants), réinscription dans la dynamique de la vie, réinsertion dans le tissu relation­nel, remise en fonctionnement des so­lidarités élémentaires, redécouverte des plaisirs, tels sont, et bien d'autres, les objectifs des travailleuses familia­les.

Il reste que les moyens sont insuffi­sants, que le temps leur est compté, que leur formation gagnerait à s'inspi­rer davantage encore de celle des tra­vailleurs sociaux.

Mais ce qui leur est indispensable d'ores et déjà, c'est la reconnaissance par les travailleurs sociaux et par les institutions de leurs responsabilités et leur intégration dans les équipes.

Michel TALEGHANI

Chercheur

***Des difficultés aux***

***perspectives***

***TEMOIGNAGES DE TRAVAILLEURS SOCIAUX***

***A partir de quelques témoignages de

travailleurs sociaux, nous vous exposons

leurs inquiétudes et leur analyse sur le

travail social. Des propositions sont

avancées pour dépasser. certaines

impasses auxquelles il se trouvent

confrontés.***

***N***ous avons interviewé différents travailleurs sociaux : un éduca­teur à l'aide sociale à l'enfance, une éducatrice sourde travaillant avec des sourds en institution, un assistant social en consultation d'orientation et d'éducation, une assistante sociale spécialisée dans l'agrément et le suivi des assistantes maternelles, une as­sistante sociale de polyvalence de sec­teur en DASS et une reponsable de circonscription en DASS.

Nous les avons questionnés sur l'orga­nisation de leur travail, leurs difficultés, leurs rapports avec les collègues, la hiérarchie, les clients. Ensuite, nous leur avons demandé ce qu'ils pen­saient de leur formation initiale et si des formations complémentaires étaient utiles, s'ils se sentaient recon­nus et comment ils se faisaient enten­dre, par exemple utilisent-ils l'écriture et sous quelle forme ? Et enfin nous nous sommes intéressés à leur rapport avec la politique.

De la première question sur l'organisa­tion du travail, il ressort une organisa­

tion structurée et la conscience de journées bien remplies. Selon le lieu de travail, l'autonomie par rapport à l'or­ganisation du travail varie :

par exemple, les horaires sont peu souples pour l'éducatrice qui travaille en institution avec les jeunes sourds ; par contre pour la responsable de cir­conscription, il y a une distortion cons­tante entre le planning et ce qui est effectivement réalisé d'où insatisfac­tion et épuisement.

Au niveau du travail avec les collè­gues, cela se situe à des degrés diffé­rents, tous sont d'accord pour dire qu'il est nécessaire de travailler en équipe, mais dans le même temps, tous éprouvent des difficultés à s'or­ganiser collectivement. Globalement il y a une grande frustration.

Par rapport à la hiérarchie, les rapports sont aléatoires et souvent difficiles. Les difficultés proviennent soit de l'in­compétence du responsable hiérarchi­que soit du modèle bureaucratique entraînant une absence de communi­cation.

Pour la responsable de circonscription, la hiérarchie politique manque de clarté et entraîne une insécurité et des mar­ges de manoeuvre personnalisée pas toujours faciles à gérer. Généralement, les rapports sont formels et non cons­tructifs, voire créateur de freins.

Le rapport avec les usagers est, de loin, le plus motivant et le plus satisfai­sant hormis la relation lors de mandat judiciaire. Pour l'éducatrice sourde tra­vaillant avec des sourds, la communi­cation est facilitée par le partage du handicap. Pour la responsable de cir­conscription, les usagers sont les tra­vailleurs sociaux eux-mêmes toujours insatisfaits des résultats.

Au niveau de la formation initiale : plus elle est récente plus elle semble adap­tée, mais on relève tout de même une grande insatisfaction. La plupart des travailleurs sociaux se sont formés de manière empirique et regrettent le manque de soutien théorique. Il faut noter que, pour l'éducatrice sourde, la formation est synonyme de reconnais­sance sociale. Enfin, tous sont d'ac­cord sur la nécessité d'une formation continue en rapport direct avec leur travail, et également, en marge de ce­lui-ci sur des thèmes plus généraux. Sur le sentiment de reconnaissance : certains se sentent reconnus par leurs collègues, d'autres se situent plus au niveau d'une hiérarchie qui les mécon-nait: Enfin, par rapport aux mandatai-

res, il ressort la nécessité d'une action promotionnelle à élaborer. On peut no­ter une difficulté globale à se faire re­connaître.

L'écriture est utilisée surtout dans le cadre syndical, certains souffrent du manque d'écriture des collègues mais ne parviennent pas eux-mêmes à s'exprimer par écrit. D'autres souhai­teraient avoir le temps d'écrire sur le social en général. Comment se font-ils donc entendre ? Visiblement très diffi­cilement. On note pour tous une com­munication impossible avec la hiérarchie, les rôles restant trop for­mels.

Finalement, ils nous ont confié leur sentiment sur la politique et les travail­leurs sociaux : la conjugaison des deux logiques n'est pas toujours évidente à réaliser.

Pour certains, il existe un lien de su­bordination ; pour d'autres, la logique politique dans le social n'est que le fruit d'une action pré-électorale.

Pour d'autres encore, les travailleurs sociaux et les politiques ont des rap­ports mutuels liés au magique : on at­tend de l'autre ce qu'il ne peut donner. D'où la nécessité d'élaborer des stra­tégies permettant aux travailleurs so­ciaux d'être des interlocuteurs valables, puisqu'ils sont souvent le médiateur entre deux réalités qui se méconnaissent.

Pour certains la décentralisation clarifie les rapports, oblige à rendre des comptes, nécessite la remise en cause des méthodes de travail, et par là-même entraîne la déstabilisation de la

routine acquise par certains fonction­nements bureaucratiques : dans tous les cas, les rapports se sont modifiés ! En conclusion de ce bref panel d'opi­nion, il apparaît que les travailleurs so­ciaux sont porteurs d'une somme importante de connaissances et d'une grande aptitude à l'analyse. Or, cela apparaît peu, notamment dans les écrits. Ils sont mécontents et se sen­tent frustrés de toute cette force qu'ils pourraient avoir et qu'ils n'ont pas fau­te d'organisation.

COMMENT EXPRIMER CETTE POTEN-T'ALITE ? ? ?

Propos recueillis par NELLY GAUGAIN et FRANCESCO SCUDERI Notes: (9) «Les A.M., O.S. du travail so­cial » in lecture sociologique du travail so­cial — p. 000 article de 000

***Une mobilisation difficile***

***chez les travailleurs sociaux***

***Les professions sociales sont nombreuses

et différentes, marquées chacune de sceau

de leur spécificité. Si certaines

construisent leur identité que par rapport*** *à****leur fonction, trop peu encore se

reconnaissent comme travailleur social,

comme s'ils étaient englués dans leur

problème d'identité. De la prise de

conscience à l'engagement, le pas est

difficile à franchir !***

***Afin de rendre compte de l'état de la

mobilisation actuelle des travailleurs

sociaux, nous avions souhaité faire une

table ronde avec les représentants des

différentes tendances syndicales.***

***Nous vous soumettons trois témoignages d'un coordination, d'une fédération et d'un syndicat autonome récent. Nous y avons ajouté une lettre ouverte de la C.F. D. T. Rhône-Alpes qui nous parait rendre compte des difficultés des conditions de travail des travailleurs sociaux de* c« *secteur » du département.***

***Témoignage d'Anne SERMOT, secrétaire générale de la fédération C.R.C. (Coordonner, Rassembler, Construire) santé sociaux de Plie de France (1)***

***Présentation du C.R.C.***

Le C.R.C. s'est constitué en 1989 sur la base des sections C.F.D.T. santé so­ciaux exclus pour avoir affirmer leur soutien aux coordinations infirmières, kiné-ergo et infirmières spécialisées. Syndicat récent, il entend être ouvert au débat sur le syndicalisme d'aujour­d'hui qui souffre du manque de crédibi­lité et d'unité.

***Face à l'éclatement des professions sociales, comment votre fédération envisage-t-elle la mobilisation ?***

Je constate qu'il existe dans le secteur social un éclatement des professions et en même temps une demande d'agir ensemble ; mais cela ne doit pas cacher ou gommer la prise en compte des spécificités des différentes profes­sions sociales. L'exemple des travail­leuses familiales et des aides ménagères illustre bien cela. Elles étaient présentes dans la mobilisation du secteur social au printemps dernier. Mais leur participation est restée liée à leur volonté de voir aboutir leurs pro­pres revendications (financement lé­gal, convention collective...).

Bien qu'il faille des revendications communes, on note un problème d'identité important qui traverse vos professions.

Le C.R.C. n'entend pas se replier sur lui-même mais reste ouvert à tout les travailleurs sociaux. Nous avons parti­cipé à différentes coordinations santé-sociales (le C.R.C. par exemple) en les soutenant, en étant présent tout en développant nos propres proposi­tions. La mobilisation du secteur social d'avril 1989 a montré l'importance de ce mode de mobilisation I

Pour l'avenir, il ne faut pas oublier de prendre en compte l'identité et l'ap­partenance de chacun des travailleurs sociaux.

***La décentralisation a t-elle changé les rapports des travailleurs sociaux au Politique ?***

La décentralisation n'a fait que pointer la logique « d'austérité » gouverne­mentale au niveau du département. El­le ne s'accompagne pas de moyens financiers réels aux collectivités terri­toriales, ce qui est une façon pour l'état de se décharger de ses préroga­tives. De fait, le secteur social fait les frais de cette austérité, en lui assignant une place secondaire. Sur le terrain ce­la se traduit par un accroissement de la charge de travail pour les assistants sociaux et autres travailleurs sociaux de secteur, notamment avec les mesu­res autour du **R.M.I..** Si certains projets ont pu être réalisé avec la décentralisa­

tion, force est de constater sur le fond, l'absence de moyens accordés au sec­teur social. Pour ne citer qu'un exem­ple, l'économie sociale n'a pas pu bénéficier des moyens qu'elle pouvait escompter.

***S'oriente t-on vers un***

***dépassement corporatiste des professions sociales ou une affirmation des spécificités?***

Je pense qu'il n'y a pas eut de dérapa­ges corporatistes (contrairement aux infirmières) dans le secteur social, pour des raisons idéologiques, mais au contraire une réelle volonté de parler des pratiqués. Certaines revues, dont la vôtre, illustrent cela.

***Conclusion*** *...*

Conscient de la crise et de l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui le mouvement syndical, ie C.R.C. ouvre avec tout ceux qui le veulent, le débat pour redéfinir l'outil syndical nécessai­re aux salariés.

1) C.R.C., 46 rue Sedaine — 75011 PARIS —Tél.: 48.06.88.62

***Témoignage d'Alain MARCHAL, vice président du syndicat autonome des assistants de service social hospitalier (S.A.A.S.S.H.) (2).***

Notre syndicat est né en Juin **1989** dans un contexte de revendications hospitalières marquées notamment pour notre profession par une absence de statut distinct (nous sommes assi­milés au statut des A.S. du code des communes). D'autre part, nous ne voulons pas rater un important « ren­dez-vous » ministériel en Janvier 1990 qui devra porter sur une refonte claire de notre statut d'A.S. hospitalier. No­tre syndicat reroupe actuellement 200 adhérents et s'adresse A.S. des hôpi­taux généraux et spécialisés.

***Face à l'éclatement des professions sociales, comment votre syndicat envisage t-il la mobilisation?***

Il est clair que nous avons actuelle­ment des revendications catégorielles précises, qui visent l'obtention d'une

reconnaissance statutaire. Nous sou­haitons d'abord étendre notre action syndicale à tous les A.S. d'hôpitaux afin d'être intégré au statut du secteur public. La lutte avec les autres profes­sions sociales est encore trop tôt mais c'est un objectif que nous envisageons à moyen terme.

***En quoi la décentralisation a t-elle changé le rapport des travailleurs sociaux au Politique?***

Nous pensons que la décentralisation apporte au conseil général des moyens économiques qui permettront de juger au plus prés de leur efficacité.

***La section C.F.D.T. santé sociale de Rhône-Alpes nous fait part de la lettre ouverte qu'elle a adressée aux conseillers généraux de leur département ; cela nous semble révélateur du climat et des conditions de travail des travailleurs sociaux des collectivités territoriales.***

Depuis la DECENTRALISATION, vous êtes l'employeur des per­sonnels médico-sociaux de la D.P.A.S. et c'est à ce titre que nous vous demandons de prendre en comp-te.nos difficultés et nos revendications concernant nos conditions de travail.

Dans la situation socio-économique actuelle, il est demandé de plus en plus aux travailleurs sociaux (assistantes sociales, conseillères en économie so­ciale et familiale, infirmières puéricultri­ces, secrétaires médico-sociales d'accomplir des tâches de plus en plus complexes auprès des pauvres et chô­meurs, de l'enfance maltraitée, des handicapés, des personnes âgées pour répondre à cette mission d'aide à toute population en difficulté (individu ou groupe) les travailleurs sociaux ont des conditions de travail inacceptables voire méprisantes pour les populations et les personnels des Centres Médico-sociaux :

a) un sous-effectif dramatique en per­sonnel DPAS car les postes vacants ne sont pas remplacés :

Nous constatons que les responsabili­tés des A.S. de secteur augmentent et que les mesures du R.M.I. constituent, en terme d'action sociale, un leurre.

***S'oriente t-on vers un***

***dépassement corporatiste des professions sociales ou une affirmation des spécificités de ces professions?***

L'hôpital est une institution particulière où se mêle le pouvoir des personnels médicaux et soignants. Notre place et notre rôle nous permettent une auto­nomie de fonctionnement qui est par­fois mal perçu. Pour répondre à votre question initiale, je dirai que nous som-

- entre octobre 1989, plusieurs CMS ont da être fermés, faute de person­nel, cela ne s'était presque jamais pro­duit auparavant ;

1. aucun concours de recrutement n'a été fait depuis plusieurs années pour les assistantes sociales et les puéricul­trices malgré la création de postes d'assistantes sociales, cette année (dans le cadre du RMI) qui sont venus compenser une pénurie ancienne ;
2. une gestion anarchique des person­nels lors des affectations de postes, des mutations ou des détachements: peu d'informations sont données et ce sont des informations contradictoires ;
3. un manque considérable de moyens en matériel et en fonctionnement: ôoo et fournitures de bureau réduits, pas de micro-informatique ou de matériel télématique, manque de timbres de poste (par exemple, les assistantes ont 15 timbres chacun par TRIMES­TRE), lignes téléphoniques insuffisan­tes.

Dans ce contexte, le TRAVAIL SOCIAL commence à être dénaturé de son SENS nous voyons se profiler un tra­vail social parcellisé qui se définirait uniquement par des tâches ponctuel­les, assistancielles et juxtaposées. Nous ne nions pas qu'il a parfois ur­gence dans les réponses mais celles-ci doivent toujours être assorties d'une action de prévention des difficultés et d'un développement des potentialités existantes. Nous devons mettre en mouvement les intéressés eux-mêmes pour qu'ils prennént en charge person­nellement et collectivement les problè­mes rencontrés.

mes prêts à nous associer avec d'au-

tres collègues - hospitaliers en

défendant nos propres orientations et notre spécificité. Nous sommes d'ac­cord pour travailler avec d'autres syn­dicats et dans un collectif éventuellement.

***Conclusion***

Notre syndicat se bat actuellement pour une rémunération décente, une reconnaissance de notre diplôme d'un niveau bac + 3, d'un accès à la catégo­rie A et une modification d'accès à la formation d'A.S. (BAC ou équivalen­ce).

2) SAASSH, 57 bd Poniatovsy — 75012 PARIS

Les actions menées par les travailleurs sociaux dans le cadre du développe­ment social des quartiers ont déjà don­né des résultats positifs. Nous ne pouvons tolérer que l'avenir soit com­promis par l'impossibilité de continuer à travailler — ***et*** *ceci* d'autant plus avec

la mise en place du RMI comme

AGENT DE DEVELOPPEMENT qui prend en compte :

* la valorisation des solidarités ;
* la concertation et l'action inter-partenaires mise en place (par exem-

ple : lutte contre l'exclusion

économique, lutte contre l'échec sco­laire, réhabilitation des quartiers, etc...).

Nous insistons sur le fait que la mise en place du RMI revèle davantagge l'importance de ce travail inter-parte-narial et que la mission confiée aux tra­vailleurs sociaux ne peut se réaliser qu'avec la présence de l'ensemble des partenaires.

Comment peut-on nous demander de prendre davantage en compte les exlus de la société quand les actions en travail social sont perverties par des réponses trop ponctuelles et as-sistancielles ?

L'accumulation de toutes ces difficul­tés vécues au quotidien, nous a conduit, à une journée d'ACTION et de GREVE le 29 juin 1989. Au cours de cette journée une recontre a eu lieu, entre les délégués syndicaux et l'Ad­ministration Départementale. Aucun ELU du CONSEIL GENERAL n'était pré­sent, seuls MRS PENET et JAMET (Di-

recteurs des Services

Départementaux) ont reçu la . déléga­tion C.F.D.T.

Est-ce à dire que le personnel départe­mental de la DPAS est quantité négli­geable pour les élus du CONSEIL REGIONAL ?

CELA NE PEUT PLUS DURER, Mon­sieur le Conseiller Général I

Il est temps que vous preniez vos res­ponsabilités et que vous répondiez ra-

pidement à nos légitimes

revendications :

1) augmenter les effectifs par la CREA­TION de :

* 20 postes d'assistantes sociales ti­tulaires ;
* 10 postes de secrétaires médico- sociales titulaires ;
* 5 postes de puéricultrices titulaires ;

— 5 postes de conseillères en écono­mie sociale et familiale titulaires, soit au total 40 postes titulaires.

1. mettre en place des moyens adé­quats et modernes notamment du ma­tériel informatique et télématique pour gérer les fichiers et toutes les informa­tions nombreuses (emploi, RMI, etc...) et nous donner des fournitures néces­saires au quotidien (timbres postes par exemple) etc...
2. obtenir un statut des personnels ter­ritoriaux ;
3. réunir une commission tri-partite dé-partement/état : personnel, demandée

depuis un an et demi, pour régler la si­tuation du personnel mis à la disposi­tion de l'ETAT.

1. réunir REGULIEREMENT, un CTP, chaque trimestre.

Nous insistons enfin, une fois de plus, pour que le CONSEIL GENERAL aban­donne son immobilisme à notre égard et qu'il réponde favorablement, sans démagogie à toutes nos revendication.

CFDT Rhône-Alpes

NB : une lettre ouverte a été également adressée aux ministres concernés pour qu'ils prennent aussi leurs responsabilités.

***INTERVIEW DE LIONEL LAFARGUETTE***

***membre du CREM 94, par Raymond CURIE.***

***Le C.R.E.M., né*** *à* ***l'occasion de la mobilisation du secteur social en 89, est une coordination regroupant différentes professions du secteur social, syndiquées et non syndiquées. Cette coordination a élaboré une plateforme de revendications unifiantes (salaires, effectifs, conditions de travail et formation).***

***Le C.R.E.M. a réussi à impulser une certaine conscience collective des luttes. Contrairement aux infirmières, il n'y a pas eut de grèves prolongées ; d'où une double attitude qui se dégage des participants. Le sentiment de ne pas avoir gagné et aussi l'idée que seule une grève largement suivie serait efficace. Le C.R.E.M. a forcé les fédérations syndicales à se positionner face à lui.***

***Je vais te demander de te présenter***

Je suis éducateur spécialisé et je parti­cipe au CREM. Je ne suis pas syndiqué et je vais m'exprimer en mon nom.

***A partir de quel constat as-tu décidé de t'engager*** *? ,*

Deux établissements du Val-de-Marne ont adressé fin octobre 1988, des courriers pointant lès difficultés exis­tant dans le secteur et mettant en avant des éléments d'une plateforme revendicatrice. Un appel était lancé, des rencontres voyaient le jour. Il allait se passer quelque chose dans le so­cial I A partir de là, j'ai participé à tou­tes les réunions et à toutes les manifestations.

***As-tu le sentiment que le travail social a évolué depuis 15 ans ?***

Oui mais pas dans le bon sens. Les de­mandes sont de plus en plus grandes et les moyens de plus en plus limi­tés.

Sur le fond, rien a changé. Les conven­tions collectives ont peu évolué. Il existe toujours une diversité des cen­

tres de formations et des cursus ; ce manque d'uniformité des programmes conduit à des cotations des écoles par les employeurs.

Un tronc commun fait défaut et peut expliquer le manque de reconnaissan­ce du, diplôme. De plus, les sans for­mations sont nombreux, ce qui continue à dévaloriser un peu plus le travail social.

***As-tu le sentiment que ton organisation offre la possibilité de faire plus que les syndicats ?***

Le CREM est un collectif unitaire ;' il re­groupe des syndiqués de différentes tendances et des non syndiqués. Jus­que là, les syndicats étaient restés très discrets et repliés sur eux-mêmes.

Le côté intercatégoriel reste une carte maîtresse ; en effet, certains problè­mes touchent tous les services. Les re­vendications ont permis une recontre des personnels du secteur social de tout horizon, du privé comme du pu­blic.

Et puis, il n'y a jamais eu tant de mon­de dans la rue pour manifester ensem­ble un mécontentement quasi général.

Reconnaissance des professions, re­valorisation, statuts,... mais aussi des

moyens pour assurer aux multiples usagers des soins de qualité. Dés lors, les syndicats ont pris conscience de cet état de fait.

***Comment expliquer que les travailleurs sociaux ne se mobilisent pas ou peu ?***

Je trouve que les salariés du social (principalement les éducateurs) se sont bien mobilisés au début. La ques­tion serait plutôt de chercher à savoir ce qui a provoqué ensuite un désinves­tissement. Beaucoup sont attentistes ; ils sont d'accord sur le fond mais ...

Il y a aussi un problème d'information telles que de mauvaises circulations de courriers dans les structures et le man­que criant de relais de la part des mé­dias. Une réelle rencontre des personnels est difficile : les activités extra-professionnelles, la famille ... ? De toute façon, il faut reconnaitre que l'esprit militant n'est pas très affiché chez nous. La grève, même là où elle est possible, fait peur et elle coûte chère. La plateforme du CREM visait avant tout à surmonter le morcelle­ment, l'éclatement de notre milieu. L'unification des conventions et des statuts demeure une nécessité ; il y a trop d'écarts et d'inégalités. Les per­sonnels sont-ils réellement conscients du danger ? Sont-ils suffisamment en colère ? Pourtant l'avenir est sombre et nous réserve encore bien des dés­agréments (annexe XXIV pour les éta­blissements médico-sociaux).

***La décentralisation a t-elle changé le rapport des travailleurs sociaux au Politique ?***

Nous sommes touchés de plein fouet par ses conséquences, au niveau des prix de journées par exemple et selon les départements, les DDAS sont plus

ou moins compréhensives ou restricti­ves.

L'avenant 44 a été agréé par le minis­tère sans réserve de l'accord des tutel­les. Il concerne les secrétaires de direction en fonction depuis 10 ans, Le ministère peut avoir ainsi à se déres­ponsabiliser, se dédouaner. Cette dé­centralisation ne favorise pas la mise en oeuvre d'une politique cohérente dans le secteur social. Au passage, je note une aberration dans la gestion des fonds publics par des associations privées.

***Quels rapports existent-ils entre le C. R. E, M. et les autres syndicats santé sociaux ?***

Le CREM, en tant que collectif, à l'ima­ge des coordinations est assez mal vé­cu par les syndicats. Nous empiéttons un peu sur leur terrain mais l'ampleur des premières manifestations (mars et avril 89) les a mis face à la réalité.

Le manque d'initiative, l'absence de concertation entre les différentes cen­trales et le silence étaient ainsi dépas­sés. Des salariés on ressenti le besoin de récupérer le mouvement en s'y col­lant. La CFDT est le syndicat qui a, avec la CGC, signé l'avenant 202 (CC 66) bien que ce dernier soit loin de ré­pondre aux demandes des personnels. Lors de la rentrée 89, cette signature a peut être un peu calmé les esprits ?

Le CRC s'est investi dès le début et a participé activement (sans doute dans la recherche de confirmer là son exis­tence ?).

Trop de conflits ont eu lieu ; la défense de notre secteur implique une entente large au travers d'échanges construc­tifs. Il ne faut pas interpréter ces pro­pos comme une incrimination des syndicats en général mais comme un reproche que j'adresse à certaines des instances dirigeantes.

***S'oriente t-on vers un dépassement du corporatisme ou va t-on assister à une réaffirmation spécifique de chaque profession sociale ?***

Je souhaite voir préserver l'idée d'un rapprochement des professions de no­tre. secteur. Cela doit pouvoir s'ap­puyer sur une plateforme minimale commune. La demande d'un plan d'ur­gence pour le social est primordiale.

Elle concerne les salariés mais aussi les usagers (locaux ...). Pour moi, ce devrait être la base unifiante. Mais au-delà de ce consensus, ce qui manque, ce sont des revendications spécifiques à chaque catégorie professionnelle.

Par exemple, pour les éducateurs, ob­tenir de vraies équivalences et des possibilités de reconversion. Pour les personnels des services administratifs et généraux (CC 66) profiter comme des éducateurs des 6 jours de congés trimestriels, etc...

Ce qui pourrait relancer la mobilisation, c'est peut être l'émergence des priori­tés dans de nombreuses demandes et l'apparition des revendications pro­pres à chacun. Ceci dit, il est vrai que le ministère ne veut rien lâcher. Les sa­lariés doivent chacun à leurs niveaux, s'inscrire dans l'action pour que le tra­vail entrepris aboutisse à des réelles avancées pour le secteur social.

Un questionnaire est en cours d'élabo­ration. Les retours doivent permettre à partir de fin janvier 90, d'envisager ou non l'avenir du CREM ; j'espère pour ma part, que cette période de latence de réflexion sera propice à la résurgen­ce d'idées nouvelles et au renforce­ment du collectif.

Pour tout contact avec le CREM : G LAMESA, BP 32 91570 BIEVRES ; ré­pondeur : 69 41 13 74 ou minitel : 36 15 ALTER\*CREM.

***Regards posés par le***

***travail social***

***« Pour clore ce dossier, nous avons voulu

proposer une approche plus transversale

du travail social. Nous vous soumettons

trois lectures qui reprennent de façon plus

particulière des thèmes évoqués dans les

précédents témoignages et entretiens.

Une analyse plus sociologique les rapports

du travail social à la décentralisation par

Miche! JOUBERT, une approche du

problème de l'épuisement professionnel et

enfin un certain regard posé sur la

représentation du métier d'assistant de

service social***

***Travail social et***

***décentralisation***

***LE CHAMP LOCAL D'ACTION SOCIALE***

***ET LA PROMOTION DE NOUVELLES***

***FIGURES DE REGULATION SOCIALE***

Si l'on s'interroge beaucoup au­jourd'hui sur les effets de la dé­centralisation des politiques so­ciales, le « local » joue depuis long­temps un rôle déterminant dans la manière dont se sont constitués les modes d'intervention du «social ».

La délimitation et l'organisation d'un « champ social local » apparaissent avec les dispositifs d'action concertée mis en palce à la fin des années 70: projets initiés par l'Etat, mais suppo­

sant *une* réalisation locale « dynami­que ». Ils ont introduit les collectivités locales à de nouvelles pratiques d'in­tervention sociale sur le territoire com­munal et à de nouveaux modes de négociation avec l'Etat et le départe­ment.

Le « local » devient alors dans les zo­nes urbaines concernées par ces opé­rations (ilôts sensibles, opérations HVS, puis Développement social des quartiers) une catégorie pertinente du

« social », et s'y trouve investi d'un rô­le dans l'identification des problèmes sociaux, et la spécification des inter­ventions.

Nous sommes, dans nos recherches, partis de l'hypothèse selon laquelle cette opportunité avait — dans des conjonctures socio-politiques détermi­nées — donné naissance à des formes nouvelles de territorialisation de l'ac­tion sociale : des processus de locali­sation, délocalisation et relocalisation

travaillant alors l'ensemble du « so­cial D.

Les lignes d'analyse que nous- propo­sons s'appuient sur deux monogra­phies effectuées l'une dans Ille de France, l'autre dans la région Picardie (2). Notre recherche avait pour objectif d'analyser la manière dont les opéra­tions d'action concertée menées ces dernières années ont pu contribuer à modifier, voire à transformer durable­ment les modalités d'intervention du « social ». Il ne s'agissait pas d'évaluer des résultats, compte tenu des objec­tifs et des populations visées, mais d'examiner les effets de ces politiques sur les institutions, les intervenants, et les pratiques déployés autour de la question des «jeunes en difficulté ». Avec les actions concertées, se trou­vent engagés des modèles d'interven­tion impliquant une coordination de base des acteurs institutionnels et une « mobilisation du milieu » qui délimitent en même temps les contours des in­terventions.

Les composantes de ces dispositifs reviennent toujours à conjuguer la déli­mitation d'un territoire social (quartier, commune, réseau de ressources ou d'insertion) avec une transversalité institutionnelle (incitation de l'Etat de­vant être relayée aux différents étages des compétences territoriales).

Les « dispositifs jeunes », et les « DSQ » d'hier comme le RMI aujour­d'hui utilisent les mêmes ressorts de la décentralisation : jouer sur la différen­ciation des compétences et les affilia­tions pour créer un espace de régulation au sein duquel les questions sociales pourront être gérées au « plus juste », au plus prés du terrain et des responsabilités politiques.

Les problématiques du droit et de la gestion démocratique apportent une dernière touche à la construction de ce nouveau cadre d'exercice pour le tra­vail social fait de responsabilisation et de mobilisation.

***I. Composantes et para­doxes des stratégies en matière de politiques socia-***

***les communales.*** *-*

Les opérations d'action concertée donnent une place centrale aux élus lo­caux ; elles engagent financièrement et matériellement les municipalités tout en leur imposant une localisation des objectifs (quartier, type de popula­tion,...) et la constitution d'agence­ments déterminés de services et

d'intervenants. Elles perturbent de ce fait le « jeu local » et contrarient, à des degrés divers, les politiques commu-`nales définies à partir des caractéristi­ques géo-politiques traditionnelles de la commune.

L'implication municipale dans la mise en oeuvre des dispositifs n'a pas été sans poser des problèmes et dépen­dait largement de la manière dont leur réalisation pouvait servir à maintenir, renforcer ou reconstituer une légitimité politique.

Les impulsions étatiques interviennent à une époque où l'on assiste au déve­loppement de l'emprise municipale sur les modes d'intervention sociale ; em­prise qui prend des formes diverses suivant la manière dont le terrain est découpé par les logiques administrati­ves et associatives, suivant les réfé­rences idéologico-politiques et l'assise de l'équipe municipale, et suivant l'im­portance des réseaux d'interconnais-sance politique ou syndicale tramant l'espace communal.

Dans l'une des municipalités (Ile de France), l'équipe, qui appartient au PCF, tend à couvrir le territoire com­munal d'une palette homogène et co­hérente de services, ainsi que l'ensemble des quartiers à problème, avec un même dispositif inspiré du modèle Habitat et Vie Sociale. Elle té­moigne d'une volonté rationalisatrice et normative, fondée sur une définition préalable des besoins.

L'autre commune (Picardie) possède un profond ancrage politique (socialis­te) et une longue expérience de ges­tion ininterrompue (depuis 1920). Elle se saisit de l'ensemble des opportuni­tés de réhabilitation sociale de ces quartiers « dégradés » avec l'arrivée de la gauche au pouvoir (montage d'une opération HVS, transformée en Plan de Développement Social des Quar­tiers,

création d'une Mission locale et d'une PAIO, instauration d'une ZEP) pour créer un « mouvement » d'inter­ventions sociales différenciées, met­tant en jeu contradictoirement les acteurs locaux, et bénéficier d'un effet résultant de territorialisation démocra­tique (3). Nous reviendrons sur ce ter-

me. - -

On constate dans les deux cas les pro­cessus suivants : la localisation des objectifs et le caractère expérimental des dispositifs, provoquent une sur-qualification des lieux et des « objets à problèmes ».

Sur un même quartier, la plupart des dispositifs se superposent, se strati­fient, s'intriquent ; ils focalisent les énergies et mobilisent les ressources,

excluant par la même du « champ d'ac­tion social local » des quartiers et des populations qui, bien qu'en difficulté, ne sont pas désignés et intégrés au projet.

Au sein d'une même commune, l'« in­vestissement » du quartier apparaît comme le passage obligé pour obtenir des subventions, compléter un budget par le jeu des montages financiers.

L'équipement spécialisé (mission loca­le, PAIO) se polarise progressivement en direction du « quartier-cible ». Ob­jets « vitrine », ou «répulsifs », le quar­tier ainsi qualifié « problèmes » peut être investi différemment selon la ca­pacité à capitaliser symboliquement et politiquement les réalisations entrepri­ses. D'où l'importance que revêt ici la « publicisation » des opérations : il faut faire du lieu un . produit médiatisable pour les. collectivités locales, comme pour les pouvoirs publics, afin de ren­tabiliser les investissements sur le plan politique.

On retrouve pour chaque opération les mêmes intervenants, avec des chaînés plus ou moins instituées : ANPE — CIO

PAIO — Missions locales (circuit orientation/emploi), Mission locale - DDASS - Commune (circuit accueil so­cial jeunes en difficulté), CAF - Com­mune — DDASS (pour les travailleurs sociaux, dans le cadre ou non de la cir­conscription, et autour d'une réalisa­tion «interactive» comme la création d'un Centre social).

En dehors des agents qui sont embau­chés à l'occasion de la mise en place des opérations (chefs de projet, ani­mateurs) les dispositifs s'articulent souvent autour d'un noyau de travail­leurs sociaux ou de militants qui for­ment un réseau de professionnels, mais aussi à l'échelle communale un réseau d'inter-connaissances plus ou moins traversé par des, lignes de conflits (en particulier ceux existant en­tre les administrations et la municipali­té).

L'exi9ence de créer de nouveaux agencements entre les services et les professionnels peut introduire à plu­sieurs situations : des modes d'ins­cription formelle de chacun des intervenants (partage des moyens, et multiplication des réunions sans chan­gement des pratiques et stratégies propres à: chaque organisme) ou au contraire l'engagement effectif de pro­cédures d'innovation et de concerta­tion.

Le premier cas de figure peut suivre une tentative innovante menée par les travailleurs sociaux, puis étouffée par opposition des organismes-em-

ployeurs : questions d'appréciation des risques encourus par rapport à la hiérarchie et l'administration de tutelle, volonté des services intervenants de capitaliser ou de réaliser les bénéfices institutionnels de l'opération, conflits de nature politique touchant à la défini­tion des priorités en matière d'inter­vention .(entre une Mission locale et une ANPE, un Centre Social et une Mu­nicipalité, la CAF et la municipalité). Un certain nombre de questions s'im­posent dans ces confrontations :

1. Quels effets se trouvent introduits dans les processus de désignation, de définition et de catégorisation des pro­blèmes sociaux (populations, lieux, ter­ritoires d'intervention) ? Une question que nous nous sommes posés en prio­rité autour de la question des «jeunes en difficulté », catégorie nouvelle d'in­tervention, d'interprétation et de loca­lisation débordant les anciennes classifications (adolescents, délin­quants) et générant des bouleverse­ments dans les correspondances instituées entre « populations-sujets » et « compétences professionnelles ». Le cadrage territorial des nouvelles ap­proches en matière de politiques so­ciales de la jeunesse, nous renvoie à une autre question :
2. Existe t-il une spécificité propre­ment « locale » de l'action sociale ? et si oui, quels en sont les points d'ancra­ge ? Par quels canaux et de quelle ma­nière s'opèrent les «traductions» éventuelles de problématiques et de pratiques ?

Peut-on parler en particulier d'un pro­cessus de municipalisation de l'action sociale ?

Si nous assistons bien au développe­ment progressif de l'emprise munici­pale sur l'intervention sociale, les figures en sont encore contrastées : certaines municipalités investissent de manière volontariste les possibilités de contractualisation qui leur sont offer­tes avec la CAF, la DDASS allant jus­qu'à municipaliser les circonscriptions d'action sociale. Le rôle qu'elles jouent en matière péri-scolaire (centres de loi­sir qui rassemblent les anciens patron-nages et les centres aérés) et dans la mise en place des nouveaux équipe­ments (Mille Clubs, MJC, foyers, Cen-

tres sociaux, animation

socio-culturelle) leur permet d'étendre l'infrastructure d'intervention commu­nale à l'ensemble des secteurs de l'ac­tion sociale ; cela malgré la résistance des travailleurs sociaux (cas de la ges­tion par le PCF).

Certaines municipalités préfèrent jouer

une carte «démocratique» en laissant une marge, un « espace » entre le contrôle direct et l'autonomisation des intervenants ; cette carte, pour n'être pas dangereuse politiquement, suppo­se une parfaite maitrise du fonctionne­ment du territoire social local. La circonscription pourra être abandon­née à la gestion de la CAF, le Centre social être dirigé par une personnalité indépendante, les projets autonomes et associatifs se multiplier : l'effet ré­sultant jouera dans le sens de l'intérêt politique communal, à savoir une régu­lation (formulation, prise en charge) dynamique des questions sociales les plus délicates, sans que l'engagement municipal puisse jamais être directe­ment mis en cause. La commune de­vient alors le cadre « naturel » et légitime de l'action sociale (c'est le cas de la gestion socialiste).

1. Quelles sont les figures de partage

du territoire social local entre les diffé­rents intervenants : Etat, organismes déconcentrés (CAF), administrations départementales, commune ? Existe t-il des figures différenciées de compo­sition des forces et des intérêts ou bien les communes (et dans la plupart des communautés urbaines considé­rées, le « politique ») ne sont-elles pas amenées à jouer un rôle central, préfi­guré par le jeu des compositions que les administrations décentralisées ont dû effectuer déjà depuis longtemps (4) ?

Le développement des opérations concertées a introduit dans ce «jeu» du local, un certain nombre de varia­bles supplémentaires liées à la présen­ce paradoxalement plus forte de l'Etat, à l'injection de moyens supplémentai­res et de problématiques déterminées de développement social, et à l'institu­tionnalisation des procédures - de concertation (modèles de travail).

A l'égard de ces variables les répon­ses sont multiples : le projet peut être mis en oeuvre dans la logique locale, ce qui suppose sa réinterprétation, son adaptation, aux conditions locales) ; ce processus peut s'effectuer dans une logique de changement ou dans une volonté de renforcement des réseaux et de la politique sociale existants. Il peut aussi exister une résistance à l'égard de la mise en oeuvre des moyens budgétaires, par méfiance à l'égard des processus qui risquent d'en résulter : un contrat d'aggloméra­tion ouvre aux associations d'émigrés des possibilités que telle municipalité, pour des raisons politiques, ne souhai­te pas voir s'étendre sur son territoire.

1. Sommes nous introduits avec ces dispositifs à de nouveaux mécanismes de régulation. sociale (intégration, so­cialisation) ?

N'est-il pas possible à ce propos de parler d'un «local-corporatisme» : ré­seaux .de personnes et d'intérêts, qui, tout en étant pris dans l'encadrement du territoire local et de ses enjeux, profitent d'un certain nombre de «bé­néfices» ; ceux-ci peuvent être de na-

ture financière (utilisateurs,

gestionnaires de l'argent social, em­plois sociaux), affinitaire (réseau social, de personnes), ou politique (commu­nauté militante), système de presta­tions-contre-prestations du type clientélique' (5).. Cette forme territoriali-sée du corporatisme peut prendre des formes différentes suivant le type de commune, l'ancienneté des implanta­tions, la continuité politique, la mobili­té sociale, mais le principe est le même il s'agit de capitaliser, au profit; d'un réseau de personnes (une profes­sion, un équipement, un organisme), sur le territoire local, des moyens in­troduits et investis par l'action sociale. Ce local-corporatisme, outre la consti­tution d'un système d'intérêts s'auto-reproduisant, induit des effets territoriaux ; la différenciation spatiale des lieux d'intervention sociale s'effec­tue selon une logique qui cantonne l'in­tervention sociale à des quartiers spécialisés ; le renouvellement des opérations d'intervention sur ces mê­mes lieux doit produire une capitalisa­tion symbolique des effets consentis.

***Il. Le rôle de la vie asso­ciative***

Liés aux opérations concertées (en particulier autour des projets H.V.S.) des mouvements sociaux locaux tour­nés sur le logement, le mode de vie et l'animation se sont multipliés fin des années 70-début des années 80: mouvements des usagers, mouve­ments des locataires. Ils ont contribué à leur manière à la dyanmique des opé­rations de développement social car ils faisaient partie du « concept » de dé­part. Cela même quand l'action locale s'est définie contre le projet d'inter­vention. C'est le cas de l'une des com­munes étudiées où des associations revendicatives ont mené des grèves importants de charges, puis se son op­posées au projet HVS (contestation en particulier de l'APL, de la gestion du Logement français, et revendication pour l'obtention de plus d'accompa­gnements sociaux).

Mais si les projets HVS n'ont pas tou­jours bénéficié de partenaires associa­tifs, ils se sont appuyés sur des réseaux d'inter-connaissance, et la contestation a engendré la promotion de cadres associatifs qui se sont en­suite reconvertis lors d'un glissement vers d'autres associations locales (gestion des fonds d'animation socia­le, responsabilités dans les centres so­ciaux, etc...).

Il faut considérer aussi le cas des asso­ciations impulsées, directement ou in­directement par les interventions publiques ; leurs fonctions implicites et pratiques sont les suivantes :

* constituer un relais à l'échelon local, pour faire transiter la politique incitati­ve ou l'action municipale; elles per­mettent en même temps de faire figurer un t< partenariat » minimum, et d'expérimenter les collaborations né­cessaires à la mise en place d'un équi­pement (cas des relations délicates entre la CAF, la DDASS et les munici­palités) ;
* constituer des acteurs-gestionnai­res, aptes à prendre en charge les équipements de quartiers (compéten­ces doubles) et à promouvoir les nou­veaux projets d'intervention : exemple des Missions locales et de leur politi-

que de constitution et de recrutement ;

légitimer des représentants du « ter­rain », l'incarnant, le « représentant » et le matérialisant tout à la fois ; avec l'établissement d'une présence, d'un canal, les promoteurs se trouvent à même de « véhiculer » les politiques, de tester les projets, et de sonder l'état des « besoins ».

Dans d'autres conjonctures le rôle des associations se trouve minoré, les équipements collectifs relevant plus di­rectement du contrôle et de l'initiative politique.

Il nous paraîtrait intéressant d'appro­fondir les recherches sur ce point : étu­de de la «forme» de l'initiative associative, de la manière dont elle a intégré cette dimension «véhiculaire» ou de «canalisation» qui en fait un re­lais, à l'égard de communautés ou de quartiers déterminés, pour les diffé­rents étages des pouvoirs socio- politiques territoriaux et donc une pièce essentielle des nouvelles logi­ques corporatistes.

MICHEL JOUBERT , SOCIOLOGUE .

" La seconde partie de cet article sera publiée dans le prochain numéro . L'auteur traitera des dynamiques parte - nariales et professionnelles . "

1. Unité associée CNRS N. 1249, Direc­tion : Robert CASTEL ; IRESCO 59-61 rue Pouchet 75017 PARIS. — article conçu avec Janine DELATTE.
2. Plusieurs recherches se croisent sur les mêmes terrains — travaux réalisés autour de 1984: une première pour la MIRE nous a permis de reconstituer les dispositifs d'ac­tion sociale locale, les interactions entre in­tervenants et pouvoirs en présence, les enjeux et effets sur les pratiques territoria­les (Gestion des jeunes précarisés par les dispositifis d'actions concertées et proces­sus d'édification d'une sphère publique communale) avec Janine DELATTE; un tra­vail a également été réalisé par Janine DE-LATTE avec le CRIV dans le cadre de l'appel d'offre du Ministère de la Justice sur les politiques de prévention (La recomposi­tion du champ social des pratiques de pré­vention) ; enfin une dernière recherche, à nouveau pour la MIRE, étudie les effets de la décentralisation (La décentralisation comme analyseur et opérateur de la recom­position du champ social).
3. La logique adoptée est proche de celle des GAM, mais on y distingue moins de vo­lontarisme et de lisibilité.
4. cf GREMION Le pouvoir périphérique
5. cf les travaux de J.ION sur LYON.

22

***HAUT RISQUE POUR LE TRAVAIL***

***SOCIAL***

***épuisement***

***professionnel***

***Parler d'épuisement professionnel pourrait

faire rire certain si on le considérait***

***comme inhérent à l'action même de travailler ; on aurait tort de le prendre à la légère. C'est un phénomène . inquiétant qui gagne en nombre les personnes et les services et qui se manifeste par de nombreux troubles.***

***Michel TALEGHANI nous livre un exposé dense et complet en montant, qu'au delà de ses caractéristiques et des réactions paradoxales qu'il peut susciter, l'épuisement professionnel est à considérer comme un analyseur institutionnel et professionnel***

que nous devons aux nord-

américains pour leur concept de u burn-out» et à la vieille tradition fran­çaise en matière d'ergonomie, de psy­chopathologie du travail, d'hygiène et de sécurité du travail, de travaux sur les conditions de travail etc.

Par contre il est important d'énumérer les nombreux équivalents de l'épuise­ment professionnel : Epuisement émo­tionnel, charge mentale, surmenage, stress, dépression exogène.

***Un syndrome de plus en plus identifié***

Le syndrome est de plus en plus fré­quemment identifié sur des lieux de travail très différents et en particulier dans les professions dites « donnan­tes» c'est-à-dire celles des secteurs éducatifs, de la santé, du droit et du travail social. Il s'agit d'un phénomène

inquiétant qui gagne en nombre et en intensité des gens et des services. Il est d'abord dénoncé à partir de l'épui­sement objectif des personnes qui se plaignent d'être écrasés par la charge de travail dans son double aspect:

* augmentation du nombre des situa­tions prises en charge ;

= augmentation considérable de la gravité des problèmes de ces mêmes situations.

Dans le champ du travail social, c'est surtout dans le domaine de la protec­tion de l'enfance et du travail avec les immigrés que la plainte est la plus for­te, (la plus ancienne) la plus importante en nombre.

La première réaction des personnes surmenées est paradoxale puisqu'elle ressemble à l'attitude d'un voyageur qui courrait dans les couloirs d'un train en marche pour arriver plus tôt !

Que font en effet ces travailleurs :

* ils allongent leur journée de travail ;
* ils emmènent des dossiers, du cour­

rier, de la documentation à faire, écrire ou lire chez soi ;

- ils sacrifient ici un samedi, là un jour de congé et refusent l'arrêt de travail éventuel au prétexte qu'il ne seront pas remplacés et que la masse de tra­vail en retard se trouverait augmentée à la moindre absence.

La surenchère n'a qu'un temps parfois long. Elle débouche sur de nombreux troubles :

* absentéisme à l'égard des collè­gues, du service et des clients parfois ;
* des symptômes souvent confondus avec ceux de la dépression : désinves­tissement, fatigue, ennui, dévalorisa­tion de soi... ;

— au contraire, des somatisations di­verses ou des actes manqués dont l'analyse appronfondie révèle les rap­ports qu'ils peuvent avoir avec les pro­blèmes du travail.

***Effet cumulatif des causes***

Les causes de ces difficultés peuvent être facilement repérées. Au premier plan, les surcharges effectives en quantité de travail :

1. celles-ci sont parfois dissimulées par exemple dans un service de sauve­garde où on est passé de 30 enfants signalés à 30 familles en AEMO. Ce qui implique souvent la multiplication par 2-3 ou plus des enfants en charge réel­le.
2. D'autres sont visibles :

— agrandissement du secteur,

— charge du secteur d'un collègue en

congé de maladie,

* allongement des durées de prises en charge avec effet cumulatif,
* complication grandissante des for­malités réglementaires,
* disproportion entre la faiblesse des

moyens techniques en locaux et en personnel mis à la disposition des tra­vailleurs sociaux et l'augmentation permanente des tâches administrati­ves en documentation, en participation et avec les nouvelles et nombreuses exigences de la formation permanente et supérieure.

Mais au second plan d'autres causes non négligeables expliquent l'épuise­ment professionnel :

1. La rigidité des statuts acquis après des années de lutte syndicale a main­tenant un effet pervers : elle interdit les changements de service et en par­ticulier à un âge où les avantages sont trop importants pour être sacrifiés, mais où justement l'ancienneté dans le service a pour effet l'usure et la perte de tout intérêt qu'apporte la routine.
2. Les mutations politiques que connaît le travail social
* à propos de la formation ;
* avec l'apparition successive des DDAS puis des cironscriptions et du RMI ;
* avec la décentralisation et la modifi­cation des subordinations des travail­leurs sociaux ;
* les missions nombreuses, concur­rentes et parfois accusatrices: mis­sion jeune, mission femme, mission personnes âgées, stages d'insertion, entreprises intermédiaires ;
* le bouleversement des habitudes professionnelles : prendre en compte les droits de l'enfant qui pour indispen­sables qu'il soit, perturbent les plus âgés des travailleurs sociaux.

On en finirait pas d'énumérer les nou­veautés et tous les 2 ou 3 ans une in­novation vient bouleverser les façons de travailler. Mettons en perspective l'Europe de 92 et les propositions de l'ingénierie sociale. Concluons avec le rappel des anciennes et nouvelles allé­geances : de la médecine, du droit, de la psychologie, de la sociologie et de l'économie. Voici de quoi revigorer des dynamismes pour certains mais aussi perturber profondément d'au­tres, insuffisament préparés aux mou­vements de l'histoire.

Il n'est pas inutile d'ajouter à toutes ces causes majeures la multitude d'agressions psychiques dont sont l'objet les travailleurs sociaux dues parfois autant aux conditions de travail qu'à une mauvaise organisation per­sonnelle ou institutionnelle.

Les appels téléphoniques . incontrôlés et souvent incontrôlables, les condi­tions mêmes des conversations télé­phoniques dans les bureaux partagés, les urgences vraies ou fausses, les pressions des responsables, des nota­

bles, des élus qui perturbent le rythme de travail et l'ordre des priorités.

***La perte de sens de leur tra­vail***

Mais ce qui par dessus ces motifs fon­damentaux ou circonstanciels, il sem­ble que la cause la plus active de l'épuisement professionnel (la plus ré­pondue aussi) serait la perte du sens de leurs actions par les travailleurs so­ciaux précédemment motivés par quel­que chose qui serait de l'ordre d'un idéal religieux ou politique et qui don­nait signification et direction à leur im­plication et à leurs pratiques.

Cette perte de sens, il semble qu'elle soit pas tant due à la démotivation per­sonnelle ou comme on dit, à la dispari­tion des valeurs. C'est bien plutôt le défi permanent de ces valeurs par l'or­dre social et par la bureaucratisation des institutions et des appareils qui fi­nit par «désespérer» les travailleurs sociaux, comme il fait désespérer les populations les plus défavorisées.

***L'épuisement n'est pas qu'une affaire de person­ne...***

L'épuisement professionnel est sou­vent traité comme une affaire de per­sonne ; on accuse vite la vulnérabilité personnelle mais c'est déjà oublier que l'entreprise même et surtout sociale ne peut négliger l'interaction pathologi­que entre ses fonctionnements per­vers et les individus même et surtout vulnérables, qui flanchent.

Il n'y a pas en cette matière, pas plus qu'en toute autre, de responsabilités partagées et l'employeur de travail­leurs sociaux ne peut pas se dérober en face d'une défaillance individuelle. Et ceci à plus forte raison quand sont

de plus en plus nombreuses dans la même institution, ceux qui se sentent atteints chacun à leur tour par le même mal quand bien même les symptômes seraient différents de l'un à l'autre.

La situation se complique bien sûr lors­que la perte de contrôle amène l'assis­tante sociale ou l'éducateur à la limite de la faute professionnelle. Si somati­sation ou dépression amènent la 'plu­part du temps à une solution médicale, le problème principal n'est évidem­ment pas réglé, on s'en doute et quand les difficultés n'en sont pas ag­gravées ; Arrêts de maladie, traite­ments du sommeil et de l'humeur, prennent le pas et dans le champ du moindre mal, reste l'engagement dans une psychothérapie qui outre ses ef­fets thérapeutiques a souvent le mérite de conscientiser le travailleur social du caractère intolérable de ses conditions de travail.

Mais il faut le répéter, la fréquence des consultations pour d'éventuelles ana­lyses institutionnelles démontrent qu'il est urgent de mettre en place les ac­tions en soulagement et en réhabilita­tion à l'intérieur même des institutions sociales :

* création des comités d'hygiène et de sécurité;
* aménagement des conditions de travail ;
* allègement des charges ;
* modification des budgets avec des choix qui tiennent compte aussi des surcharges et permettent des redé­ploiements.

Enfin la recherche et ses méthodes de­vraient permettrent de trouver en amont, une hiérarchie des causalités qui déboucherait simultanément sur le traitement du problème et sur la pré­vention (et en aval par le biais d'une recherche fondamentale) des sens nouveaux à l'action du travail social.

Michel TALEGHANI

Chercheur

***Miroir, dis moi si je suis***

***toujours la plus belle***

***Quand est-il de l'image du métier

d'assistant de service social 7 C'est*** *à****partir de deux enquêtes menées en 1975

et 1989 auprès d'un public différent, que

nous allons examiner les représentations

de cette profession.***

*L,* image d'un métier que peut avoir l'opinion publique est in­téressant car elle participe d'un imaginaire social qui habille de ses « fantômes » une réalité profes­sionnelle.

***Quand l'imaginaire habille la profession.***

L'opinion est, dans les sondages et les enquêtes, ravalée au rang d'institution. Le regard de l'autre posé sur le métier d'assistant social, participe et fabrique des images. Dans l'enquête menée en 1975, dans le département du Var (1), le champ d'intervention de l'assistante sociale (les professionnels masculins ne représentent que 4 % du total) est assimilée principalement à la famille en difficulté et au dépistage des enfants maltraités. On remarquera, que seul le travail social familial est retenu au dé­triment des actions sociales de quar­tiers possibles.

Si les gens ont une bonne image de ce métier, à partir de quoi fondent-ils sa crédibilité ? « Si ce sont les valeurs de l'efficacité qui fondent la crédibilité, el­le est difficilement mesurable **»** (2) par le produit du travail social. Dans ce cas, ce serait plutôt une représenta­tion collective du métier qui habillerait avantageusement la profession. Com­me toute représentation, elle participe de l'imaginaire et modifie la réalité.

Ainsi témoigne l'idée de vocation pour qualifier la motivation de ces travail­leurs. Le qualificatif retenu par le public interviewé pour décrire leur qualité est

celui de dévouement (comme si l'A.S. était appelée à une transcendance pour accomplir sa mission). Ce terme emprunt de moralité suscite l'idée que de travailler avec les plus démunis, mériterait le respect et « racheterait » aux yeux de l'opinion l'injustice et l'exclusion, dont chacun porte en lui, une certaine part de culpabilité.

A mon sens, ces images puisent leurs forces dans l'histoire des « pionners » de la profession (3) que les profession­nels actuels tentent de s'émanciper, tant elles leur collent à la peau comme une poisse, imprimant à leur action un caractère d'engagement où seule la bonne volonté et la motivation suffi­sent. La seconde enquête menée au­près de 200 étudiants en première année de service social ont une image négative de ce que pense l'opinion du rôle de l'A.S.

***Les mythes ont la vie dure***

L'idée selon laquelle l'assistante socia­le est le dernier recours dans les situa­tions difficiles est bien répandue. Plus encore tenace, est l'illusion qui consis­te à croire que l'A.S. pourra dénouer les situations complexes par un savoir faire et par la mise en jeu d'un système de réseaux permettant de faire accé­der l'usager à des lieux stratégiques qui lui permettront de résoudre sa de­mande.

La réalité professionnelle est tout autre et lève le voile sur les moyens d'ac­tions limités et sur le sens de ce travail (resocialiser des gens que le «systè­me» fabrique et exclu).

Quinze ans après l'enquête de 1975, l'image du métier ne semble pas s'être assombrie et recueille un bon écho. Cependant la comparaison entre les deux enquêtes est biaisée car le public interrogé en 1989 n'est pas représen­tatif (comme dans la première enquê­te). Fait intéressant à retenir parmi les étudiants des 5 écoles de service so­cial interrogés aucun ne s'est détermi­né en fonction . de salaire pour entreprendre la formation du métier. Ainsi l'image 'professionnelle de l'A.S. n'est pas anodine et contamine certai­nement le futur professionnel comme s'il fallait une phase d'enthousiasme nécessaire pour «entrer» en forma­tion ?

Après un an de formation, beaucoup d'étudiants en école de service social déchantent (à 64 %) sur la représenta­tion du métier, découvrant une hiérar­chie trop pesante tandis que d'autre apprécie la diversité du champ d'inter­vention.

Si le métier n'est ni dévalorisé, ni mé­connu, un effort d'information sur la profession reste à faire car pour ce pu­blic bien informé, 80 % estiment n'avoir pas été informés sur la profes­sion elle-même (à noter que cette ab­sence d'infos contribue à entretenir la permanence des représentations) ni bien connaître ses caractéristiques (statut, populations...).

***Fonction des images et image d'une fonction***

On pourrait s'interroger à juste titre sur la perennisation de l'image profession­nelle de ce métier. Sa permanence n'opère t-elle pas une sorte de dédom­magement « narcissique » pour le tra­vailleur social, lui conférant ainsi une place de «missionnaire» qui lui donne­ra un certain pouvoir et une bonne ima­ge de lui-même.

Poursuivons la réflexion et interro­geons nous sur ce qui participe et en-

tretient cette représentation : le public, l'employeur, la société ? ?

L'A.S. est alternativement perçue par les collectivités territoriales (principal employeur), soit comme un agent qui agit sur un corps social malade, soit de façon subversive par des actions col­lectives visant à aider à la prise de conscience de leur condition aux indi­vidus ou aux groupes, agissant ainsi d'une façon qui sera perçue comme dérangeante, voire subversive.

La faiblesse des salaires (et plus large­ment ceux des fonctionnaires des col­lectivités territoriales) des A.S. ne traduit-elle pas, d'une certaine façon cete méfiance précédemment décrite ?

On objectera que le social n'est pas producteur de plus value, qu'il ne gère tout au plus qu'une forme de déperdi­tion dé la force de travail des individus. Cependant, si l'économie ne peut tout expliquer, les choix politiques partici­

pent quant à eux, à la place assignée au travail de l'A.S. Ils sont dictées par l'idéologie (comme système rationnel de valeur) qui se fait trop souvent «passé» pour du pouvoir ou du sym­bolique alors qu'elle n'est qu'une re­présentation de valeurs (donc d'imaginaire). Nous voilà revenu à no­tre point de départ : les représenta­tions professionnelles puisent leur origine dans l'imaginaire collectif et in­dividuel qui agit en retour sur la prati­que professionnelle.

La résonance de ces images sera va­riable, pour ou moins agissante sur l'A.S., selon les connaxions possibles qui pourront s'établir avec leur propre histoire personnelle, leur propre désir de reconnaissance et leur propre sys­tème de valeurs.

Ainsi les représentations sont plus ou moins source de pouvoir selon la façon dont chacun se les réapproprie, soit dans un sens «dominant» par un ren­

forcement d'un discours organisateur de l'action (visant à maintenir les gens dans une situation de «dominé »); soit dans un sens « régulateur» de l'action, par une transformation de là réalité.

Au terme de cet article, nous avons pu constater que la représentation profes­sionnelle d'un métier, participe d'un imaginaire social complexe qui habille et travestit la réalité de façon parfois indélébile.

Eric AUGER Assistant social

1) Enquête menée auprès d'un échantillon représentatif par méthode d'interview semi directif (375 questionnaires exploitables) in « Pratiques inventives du travail social » 2), ibid **P.** 188

1. « Nous les assistantes sociales » témoi­gnages présentés par Yvonne KNIEBIEHLER
2. «.L'image du métier et de la formation des A.S. auprès des jeunes ; septembre 1989 publiés par le C.N.E.S.S.

**« Les enfants du désordre**

**Guy JOUANET inaugure une nouvelle

rubrique de notre journal portant sur une

revue culturelle. Educateur, spécialisé, il

est aussi passionné de cinéma. Il nous

présente le dernier film de Yannick

BELLON, (( LES ENFANTS DU

DESORDRE » sortie le 22 novembre 89.

Une fiche technique est annexée en fin

d'article.**

**L**ES ENFANTS DU DESOR-DRE s'inscrit dans un cou­rant récent du Cinéma Français qui a donné des films comme UN MAUVAIS FILS (1980) de Claude SAUTET (Patrick DE-WAERE en ouvrier condamné pour trafic et usage de drogue) ou encore TCHAO PANTIN (1983) de Claude BERRI où se côtoient la déchéance et le so­litude affective de deux margi­naux dont un jeune dealer (Richard ANCONINA) écartelé entre ses origines juives et ara­bes.

Ces oeuvres en prise directe sur la réalité puisent dans le vi­vier abondant *de* la marginalité et s'inscrivent en constats comtemporains de notre so­ciété.

Le film de Yannick BELLON aborde, lui aussi, aux rivages peu emcombrés, il est vrai, de ces êtres crevant du manque d'amour et du mal de vivre que sont les drogués. Elle a choisi une approche originale en montrant de jeunes délin­quants sortant de prison à qui des éducateurs de l'Education Surveillée proposent de s'ins­crire dans l'expérience collecti­ve, le jeu de rôles et de dialogues que représente le théâtre. La réalisatrice a fait une démarche documentaire préalable en rencontrant une compagnie théâtrale (1) qui anime effectivement des sta-ges de théâtre à l'intérieur des prisons.

A travers le personnage de Marie, nous allons suivre le tra­vail de cette troupe qui offre aux jeunes un dépassement possible de leur marginalité et qui leur impose aussi une disci­pline rigoureuse.

Heureusement, Yannick BEL-LON évite toute pesanteur so­

ciologique. De Marie, nous ne saurons que peu de choses : la traditionnelle incompréhension de ses parents, une enfance qu'elle passe d'abord sous si­lence et un ami de « défonce », dealer malsain dont elle se dé­tache.

Le premier combat de la jeune fille est d'abord celui de se li­bérer des murailles que la dro­gue a hissé autour d'elle avec toutes les étapes que cette lut­te suppose. Son passé est tou­jours à deux doigts de sa lente remontée vers le jour.

Emmanuelle BEART qui inter­prète avec conviction le rôle de Marie, s'est complètement im­pliquée dans cette histoire. La douleur qui l'habite, ne peut que nous concerner.

Sa composition est remarqua­ble et constitue un des meil­leurs atouts du film. La comédienne a rencontré deux anciennes détenues dont son personnage est inspiré. La fic­tion, ici, ne perd jamais ses ar­mes au profit d'un aspect documentaire qui affleure seu­lement sous l'étonnante jus­tesse de l'approche du milieu délinquant. Le théâtre impose ses propres règles et la pré­sence de Robert HOSSEIN en metteur en scène/éducateur renforce encore cet aspect central du film.

Si des réserves demeurent, el­les concernent surtout les figu­res éducatives aperçues.

Les éducateurs paraissent avoir les mains très libres, ce qui me semble un peu abusif quand on sait qu'ils sont des agents de l'Education Surveil­lée et donc du Ministère de la Justice. Les personnages man­quent d'épaisseur et s'avèrent très pâles par rapport aux jeu­

nes délinquants beaucoup mieux cernés.

La séquence finale qui montre Marie fuir le centre est égale­ment un peu démonstrative et aurait gagnée à être plus cour­te. Son retour à la drogue, à la prostitution... est bien entendu l'ultime épreuve avant son re­tour au centre.

Yannick BELLON, après l'inter­mède de LA TRICHE (1984), polar complaisant, renoue avec sa thématique préférée qui emprunte généralement les voies des « grands problèmes contemporains » : le viol dans L'AMOUR VIOLE (1977) ou le Cancer dans L'AMOUR NU (1981). J'avoue pour ma part préférer sa démarche plus inti­miste avec des films comme JAMAIS PLUS TOUJOURS (1975).

Mais LES ENFANTS DU DES-ORDRE, de par l'urgence et

l'importance du propos, son interprétation remarquable et sa justesse d'analyse, est une œuvre attachante et heureuse­ment jamais moralisatrice.

(1) : La troupe de théâtre montrée dans le film, existe bel et bien, il s'agit du Théâtre du Fil, fondé en 1975. Animé par Jacques MI-QUEL, Jean VENANT et Alain VI­GUIER, il s'est fixé trois objectifs : créer, animer et former. Depuis 1981, le Théâtre du Fil a engagé un travail de sensibilisation auprès de jeunes en difficulté, le plus sou­vent délinquants.

Une des comédiennes du film, Mo­na, ex-détenue à Fleury Mérogis, a commencé à se passionner pour le théâtre après une semaine d'ani­mation dirigée par le Théâtre du Fil à l'intérieur de la prison. Son té­moignage ainsi que celui d'une au­tre ancienne détenue, Danielle, a donné naissance au personnage interprété par Emmanuelle BEART.

Guy JOUANNET

**LES ENFANTS DU DESORDRE** (1989 FRANCE) de Yannick BELLON avec Emmanuelle BEART, Robert HOSSEIN, Patrick CATALIFO, Mona BAUSSON, Pierre BERGEZ, Thierry MIROUX.

**Scénario :** Yannick BELLON, Loleh BELLON, Gérard SERGUE et Rémi WATERHOUSE d'après un sujet original de Yannick BEL-LON.

**Photographie :** Pierre William GLENN. Musique : Michel POR­TAL.

**Montage :** Kenout PELTIER. Décors : Jacques VOIZOT. Durée : 1h37.

**Production :** Les Films de l'Equinoxe. Distribution : Bac Films. Sortie Parisienne le 22 novembre 1989.

**27**

**Valse et trayait social**

**Entretien avec Remi HESS**

**Dans le dernier numéro de PEPS, lors d'un entretien qu'il nous accordait sur l'écriture dans le travail social à l'occasion de la sortie de son livre Le Lycée au jour le jour (Méridiens Klincksieck), nous signalions la parution en octobre 1989 d'un autre livre de R. Hess : La valse, révolution du couple en Europe (Métailié, Paris, 346 pages avec illustrations). Le succès de cet ouvrage est tel (une deuxième édition est sortie en novembre, toute la presse a rendu compte de son livre, l'auteur ayant notamment été l'invité de Bernard Pivot** à **Apostrophes le 15 décembre, de Christian Lamazière à l'Oreille en coin le**

**31 décembre..) que nous avons demandé** à **Remi Hess de le rencontrer pour parler de danse et de travail social.**

**Patrick Fréhaut** *Peux-tu nous expliquer comment un praticien social comme toi. (tu n'est universitaire que depuis trois ans) a pu mener de front une recherche en analyse insti­tutionnelle qui a tout de même été ponctuée par une douzaine d'ouvrages depuis 1974 et une recherche aussi spécifique sur l'histoire de la danse de*

*8 couple ?*

**Remi Hess :** Pour moi, au dé­part, disons dans les années 1977, je partais d'une interro­gation assez politique : com­ment se fait-il que dans les années 1970 le social ait rejet-té la culture du corps euro­péenne au profit d'une culture du corps américaine. En danse, le deux temps s'impose par­tout. Les jeunes refusent la danse de couple. Au niveau des thérapies de groupe, on importe la bio-énergie, la ges­talt thérapie, etc. alors qu'en Europe nous avions une tradi­tion spécifique qui était le bal populaire ou le bal public qu'on laissait entièrement disparaî­tre. Ce que je voulais montrer, en écrivant la Valse, c'est qu'il me semble que nous nous trouvons devant une absurdité culturelle. La danse fait partie du patrimoine culturel. La place du corps dans l'éducation est un thème largement débattu.

L'éducation physique fait sa place au, sport, parfois à l'expression corporelle mais pas à la danse comprise com­me danse de couple. Cela s'explique peut-être par le fait que, même dans les classes mixtes, souvent à l'école, l'éducation physique s'organi­se dans deux groupes sexuels différents...

**Patrick Fréhaut :** *On n'ensei­gne plus à danser à l'école ?'*

**Remi Hess :** Aujourd'hui, les choses sont sur le point d'évo­luer. Mais en 1980, il n'en était pas question. De toute manière, la danse ne fait plus partie des grandes disciplines entrant dans l'éducation des enfants ou des adolescents. Du moins en France. Car en Al­lemagne, on continue à ensei­gner la valse, le tango... àun certain niveau de la scolarité secondaire (vers l'âge de quin­ze ans). En France, la danse de couple 'ne fait qu'exceptionnel­lement partie d'une activité des foyers socio-éducatifs des lycéens ou de MJC de quartier. Les politiques français, au ni­veau communal n'ont pas vu la force que le bal a comme moyen de recomposition de la socialité. Contrairement à l'Ita­lie où tous les partis politiques organisent des fêtes dans les

communes quelque soit leur taille.

**Patrick Fréhaut :** *Pourquoi ?*

**Remi Hess :** C'est difficile à di­re. La danse fait partie de notre culture mais qu'on en refoule sa place dans le tissu institu­tionnel. Cela produit de nom­breux effets pervers. Quand dans les années 1972-74, la France a vu débarquer toutes les écoles dites du « potentiel humain » (Bioénergie, gestalt thérapie, groupes de rencon­tre...), elles eurent très vite beaucoup ' de succès. ' On payait assez cher pour s'initier à ces nouvelles techniques américaines qui souvent avaient d'ailleurs à l'origine des fondements théoriques eu­ropéens (par W. Reich, notam­ment). Il s'agissait de combler un manque, de tendresse, de contact interpersonnel et so­cial qui traditionnellement avait sa place dans les fêtes populai­res, dans les bals, dans la dan-

se. . Ces ' manifestations

sociales sont moins nombreu­ses,. un peu dénigrées... Jus­qu'à. l'année dernière (avant le retour de la danse de couple avec la Lambada), le corps en mouvement, c'était de plus en plus des pratiques individuelles et en même temps de masse (voir l'engouement pour le jog­ging, les courses sur route, les marathons, etc).

En fait, dans tout ce mouve­ment (qui va du' potentiel hu­main au jogging) et qui continue à bien s'enraciner en Europe, j'ai "l'impression que l'Amérique a fait une sorte d'OPA (Offre publique d'achat) sur le corps européen en lui fai­sant croire que la culture du corps, la socialisation par le corps passait par l'intégration, par la revalorisation de la place du corps dans l'éducation et la thérapie, ce qui est juste, mais dans des formes` qui ne sont pas celles de l'héritage tradi­tionnel, et là, il .y a un problè­me... Ce que l'on oublie depuis vingt ans, c'est que ces techni­ques n'ont pas d'histoire chez nous et font que la .socialisa­tion ainsi proposée se trouve extrêmement déshistoricisée. Pour moi,. une socialisation

corporelle, c'est une entrée dans des techniques corporel­les, une entrée dans toute une série .de savoir-faire qui s'ins­crivent dans les allants de soi d'une société, dans son histoi­re, dans sa tradition. Autant le mouvement du potentiel hu­main me semble sans racine ici chez nous en Europe, autant la danse populaire, la danse de salon, la danse de couple me semble être une conquête his­torique tout à fait originale dans la culture européenne...

**Patrick Fréhaut** *D'où ta re­cherche sur l'histoire de la val­se et la danse du couple ?*

**Remi Hess :** Ce que j'ai décou­vert, c'est que la tradition de la danse de couple ne vas pas de soi dans toutes les cultures. Je me suis intéressé à l'histoire de la valse, et plus avant enco­re à l'histoire de la volta (une danse de couple à trois temps qui se différencie de la valse par le fait qu'elle était davanta­ge sautée que glissée ; cette différence s'explique par le fait qu'elle était à l'origine dansée sur la terre battue plutôt que sur le parquet). En lisant des textes sur cette danse (les ar­chives' connues les plus an­ciennes remontent au début des années '1200), je me suis aperçu que la danse de couple à trois temps était de souche européenne. On a dansé très vite ce type de danse en Pro­vence, à Paris, en Angleterre, en Allemagne, Italie, Autriche, etc. Suivant les périodes, un pays était plus en avance qu'un autre dans ce type de pratique mais ce qui est sûr, c'est que l'on ne trouvait pas ce type de pratique en Afrique, en Asie ou ailleurs. La danse de couple (et le trois temps tourné en particulier) est donc un élément de pratique corpo­relle enracinée profondément dans notre culture européen­ne.

**Patrick Fréhaut :** *C'est aussi une* «*pratique sociale » et so­cialisante.*

**Remi Hess** Effectivement, c'est une pratique corporelle qui est diffusée très largement dans le social « au delà des

classes sociales ». Curieuse­ment, mon enquête m'a fait découvrir que ce type de dan­se n'était pas le privilège d'une classe sociale. Suivant les pé­riodes, certains groupes so­ciaux s'en annexaient une forme spéciale. Mais dans l'en­semble, la valse — par exemple — a été et est dansée à la cam­pagne (où semble être née la volta), à la cour (sous l'ancien régime), dans les classes ur­baines (bourgeoisie et proléta­riat). Chaque classe a donné un cachet particulier à cette prati­que mais la base, le fondement rythmique et dansé reste le même. Tourner en couple à trois temps est donc une prati­que corporelle de base qui constitue un savoir faire spéci­fiquement européen qui sert de fondement à de très nombreu­ses autres danses ensuite (scottisch, mazurka, etc. mê­me tango... où rock tel qu'on le danse en France, car dans le rock, il peut y avoir du deux mais aussi du trois temps)... Si donc la danse à trois temps fait l'objet d'un héritage cultu­rel spécifiquement européen, pourquoi n'est-il plus transmis que par une marge du social ? Pour l'école qui prétend trans­mettre tous les acquis de la culture ne nous transmet-elle pas ce type de savoir-faire ?

**Patrick Fréhaut :** *C'est la gé­nération des 50-60 ans qui fait survivre cette pratique ?*

**Remi Hess :** Oui. Le refus de l'école de transmettre cet ac­quis en fait aujourd'hui un contre-savoir, un élément de contre-culture qui caractérise une tranche d'âge dépassant aujourd'hui les 45 ans. Le Championnat de France des danses rétro, chaque année en décembre, intéresse des mil­liers de gens. Rien qu'à Saint-Denis, il y a plus de 15 000 personnes âgés de plus de 60 ans !

**Patrick Fréhaut :** *Peux-tu nous dire comment cette re­cherche s'est inscrite dans ton histoire personnelle ?*

**Remi Hess :** Lorsque je me penche sur mon histoire per­sonnelle pour tenter de com­prendre comment j'ai pu m'intéresser à ces questions, je m'aperçois que mon rapport à la danse s'enracine dans une histoire ancienne. Mes parents ne dansaient pas. Il ne semble pas que l'on ait dansé chez leurs parents non plus. Ma dé­couverte de la danse comme fait culturel remonte à l'âge de six ans lorsque j'allais l'été à la

campagne... Mes parents habi­tant Reims, j'allais faire la moisson dans le sud des Ar­dennes. J'ai de cette période un souvenir très contrasté. Le travail des champs me sem­blait exténuant. En même temps, ces vacances me plai­saient quand survenait la fin de semaine. En effet souvent, j'étais invité à accompagner les jeunes adultes «à la fête ». La fête (souvent «patronale» ou « communale »), en été, était quelque chose d'assez ri­tualisé. Il y avait quelques tra­ditions dans chaque village, mais ce qu'il y avait de com­mun, c'est l'orchestre et le bal. C'est du bal que je me sou­viens avec le plus de nostalgie. Ce bal — souvent sur la place de la mairie —, était le lieu de rencontre des jeunes de tous le village des alentours. Mais c'était un lieu ouvert à toutes les générations -. **Il** y avait aus­si les vieux et les enfants. Per­sonnellement, je me souviens avec assez de précision que c'était pour moi un espace au­tour duquel je jouais (on se courait après). Mais chaque bal était aussi l'occasion d'entrer dans un certain type de musi­que, dans, un certain type de rythme. Très vite, j'ai voulu ap­prendre à danser pour être comme les grands. On m'a ap­pris à tenir sa cavalière et à marche à deux. On m'a appris la marche, le pas populaire du tango, puis une vieille dame, amie de ma famille que l'on ap­pelait « la tange Angèle », me donna mes premières leçons de valse. Cela se passait aux abords du bal, aux abords de la fête populaire, dans cet entre-deux où les lumières n'éclai­rent qu'indirectement, un peu à l'écart des couples qui dan­sent « pour de vrai ». Quelque­fois, avant de partir au bal, on s'improvisait une leçon à la maison ou dans la cour de la ferme... De cette période, j'ai gardé de très bons souvenirs.

**Patrick Fréhaut :** *As-tu dansé lors de ton adolescence ?*

**Remi Hess:** Oui. C'était la pé­riode des «boums ». La danse n'était plus l'occasion d'un

brassage de générations.

C'était au contraire un endroit où se retrouvaient les jeunes entre 13 et 17 ans. Nous habi­tions alors une maison dans un

quartier périphérique de

Reims. Avec mes deux soeurs, légèrement plus jeunes que moi, nous étions dans une bande d'une vingtaine d'ado­lescents. Nous organisions as­sez souvent de petites fêtes où des clivages «politiques» très

forts partagaient le groupe. En effet, dans cette bande, Pa­trick était le défenseur du slow et du rock. Moi, personnelle­ment, je n'avais rien contre le fait de danser ces danses, mais j'avais tout de même la nostalgie de ces bals où l'on variait davantage le type de danse. Je faisais quelques ef­forts pour imposer un Cha-cha-cha, je risquais quelquefois une java... Patrick me trouvait gâ­teux. Inutile de dire que je pre­nais rarement le risque de mettre un tango.

**Patrick Fréhaut :** *Comment passe-t-on d'une expérience personnelle de ce type à une problématisation de la danse comme question sociologi­que ?*

**Remi Hess :** En 1965, Odile, ma soeur dix-huit mois plus jeune que moi, s'inscrivit dans un «groupe folklorique» à la Maison Commune du Chemin vert, une MJC de belle stature. Elle apprit à danser de nom­breuses danses, notamment les pas de bases de toutes les danses importantes. Rapide­ment, elle devint très bonne. L'été, elle animait quelquefois une leçon de bourrée otud'une autre dans folklorique dans le Centre de vacances où nous al­lions ensemble. L'année de mon bac, c'était en 1965-66, son groupe, animée par Giselle Baudrion (une femme extraor­dinaire à la fois professeur d'éducation physique et res­ponsable à Reims à la Jeunes­se et aux sports), fut retenu pour représenter la France dans un festival de folklore eu­ropéen à Salzbourg. En sep­tembre 65, j'avais 18 ans, le groupe voulut recruter quel­ques cavaliers. Odile me pro­posa de rentrer dans le groupe. Evidemmént, j'accep­tais en ayant quelques réticen­ces liées au fait que je me

représentais le « folklore »

comme un lieu où l'on dansait des danses exotiques, ce que je n'avais pas envie. Très vite, je découvris que l'on travaillait le répertoire « champenois » qu'il faudrait présenter à Salz­bourg. J'y trouvais donc ma place. J'appris avec quelques difficultés la valse. Mais une fois apprise, je trouvais notre «valse de Champagne » en­thousiasmante. C'était d'au­tant plus agréable de danser dans ce groupe que nous avions un petit orchestre com­posé d'un accordéon et d'un ou deux autres instruments...

extrêmement entrainants.

C'était formidable de se retrou­ver ainsi chaque semaine... Le

voyage à Salzbourg fut un grand moment de mon expé­rience corporelo-sociale. Notre groupe rencontra un succès important à Salzbourg. En mê­me temps, nous avons eu l'oc­casion lors de ce voyage de découvrir la valse comme pra­tique corporelle de masse. Un soir, dans Salzbourg, nous avons dansé au milieu de plu­sieurs centaines de couples... Tout prenait là bas une am­pleur inconnue dans ma petite province. On était en juin 1966. Je découvrais là la di­mension européenne du phé­nomène.

**Patrick Fréhaut :** *As-tu fait l'expérience de la danse de sa­lon ?*

**Remi Hess :** Oui. L'année sui­vante, avec Odile et quelques autres amis du group de «folk­lore» en cours d'autodissolu-tion, nous décidions de créer à la Maison commune du chemin vert un «cours de danse de sa­lon » (« pour changer », pour varier un peu le dispositif I). Nous avons fait appel à Mon­sieur Ricardo qui était le pro­fesseur réputé à Reims à l'époque dans les salons bour­geois. M. B. accepta notre de­mande. Très vite, ils nous trouva « bons ». Evidemment, puisque l'on dansait déjà de­puis longtemps. Il nous appris les manières, le style viennois de la valse et quelques autres danses de salon (tango argen­tin, etc). En un an, nous étions arrivés à un bon niveau au point que j'envisageais alors assez sérieusement de devenir «moniteur» de danse... Mal­heureusement pour ma carriè­re de danseur, je m'inscrivit cette année là en sociologie à Nanterre. Ma participation au mouvement étudiant me fit ou­blier la danse. Découvrant la

tradition « révolutionnaire »,

j'oubliais la révolution de la val­se. Comme au XIX° (où les périodes de Révolution amenè­rent la désertion des grands bals), le Mouvement de **68** en coupant le social en deux dis­qualifiait ces moments de fu­sion des générations et des classes sociales que sont la fê­te traditionnelle, le bal, etc. Il me fallut attendre prés de 10 ans pour redécouvrir le plaisir de la danse. Ou plutôt redé­couvrir l'importance qu'avait la danse dans mon rapport à moi-même, dans mon rapport au groupe et surtout dans mon rapport à la culture !

**Patrick Fréhaut :** *Tu décou­vres donc la danse comme ob­jet sociologique en 1977.*

**29**

**Remi Hess :** Oui. A l'occasion d'une Université d'été à Plou-grescant rassemblant plusieurs dizaines de travailleurs so­ciaux, où j'étais pour animer un stage de pédagogie institution­nelle, je participais un soir à une fête réunissant tous les participants des différents sta­ges qui fonctionnaient dans la Maison. Je redécouvris mes talents d'animateur. Je fis dan­ser beaucoup... En même temps, cette fête nous fit dé­couvrir que ce pouvait être un plaisir de savoir danser. La Maison me proposa l'année suivante d'animer un stage de danse plutôt qu'un stage de pédagogie. L'idée me sourit. Je mis dans le coup ma soeur Odile, mon frère Benoit (c'est vraiment une affaire de famil­le !) qui était alors prof de mu­sique... Le stage fut un succès.

Nous avons décidé de lui don­ner une suite. Puis une secon­de... L'habitude entra dans les moeurs. Un stage chaque été.

Depuis 1978, presque chaque été, j'ai animé un stage de dan­se. Ces 8 dernières années, ce stage a eu lieu dans un cadre magnifique : le Château de Li-goure, dans le Limousin, où participaient des groupes fran­çais, allemands et italiens. Le thème : «la danse et les rela-

tions interculturelles ». Il

s'agissait autant de danser que de réfléchir, de penser la fonc­tion sociale de la danse. En quelque sorte, aujourd'hui, j'ai réussi à un niveau personnel à intégrer mon identité de socio­logue, de chercheur en scien­ces humaines et le plaisir de .danser. De plus, pendant dou­ze ans, j'ai travaillé à mes mo­ments perdus sur les archives concernant l'histoire politique et sociologique de la valse...

Cette recherche m'a amené à lire des ouvrages en italien, français, allemand, anglais, po­

lonais, russe, latin, etc. J'ai été à Vienne faire de la recherche à la MusikSammlung, à Londres, Francfort, Milan, etc. J'ai ainsi découvert que la danse consti­tue un objet transnational qui passe les frontières plus facile­ment que tout... D'où d'ailleurs une difficulté d'en faire l'histoi­re... Un autre étant que le fait de danser, ou mieux le plaisir de danser ne laisse pas beau­coup de traces écrites et qu'en faire un objet d'étude est quel­que chose de problématique quant aux sources ! Mais qu'importe, c'est le lot de l'his­toire des pratiques corporelles en général...

**Patrick Fréhaut :** *Peux-tu nous dire quelque chose de la dimension sociale de la danse de couple ?*

**Remi Hess :** De mon itinéraire, je puis essayer de tirer quel­ques réflexions. Contrairement à ce que l'on pense, danser n'est pas une perte de temps. Surtout pour les enfants ou les adolescents. La danse, c'est un dispositif social complexe qui oblige à prendre en compte des règles, des normes multi­ples et donc à prendre cons­cience de soi, de l'autre, des autres. C'est toujours une rela­tion à trois. C'est toujours une relation à la loi. Apprendre à danser est donc pour moi le contraire d'un luxe, d'un privi­lège que se réserverait une classe sociale aisée. C'est pourquoi ce devrait être une pratique largement diffusée y compris par l'école. Ce peut être un moyen particulière­ment intéressant de socialisa­tion pour les enfants «difficiles» (je l'étais). Ce peut être aussi un excellent outil d'éducation ou de rééducation, de thérapie individuelle ou de groupe. On devrait l'enseigner dans le cadre de la formation des éducateurs. Cette année,

j'avais proposé à l'Institut Georges Heuer, où je participe à la formation de cadres, no­tamment au niveau de l'ap­prentissage de l'écriture,

d'animer 6 jours sur « danse et socialisation ». J'aurais voulu apprendre à de futurs éduca­teurs d'une part à danser, mais aussi à organiser une fête dans un quartier. Cela aurait été à la fois théorique et pratique... Mi­cheline, la formatrice, respon­sable de la formation des éducateurs a refusé... Sigen de l'incompréhension d'un certain nombre de cadres du travail social à comprendre ce qu'est la socialisation et d'autre part à comprendre comment la danse pourrait être une source d'éla-

boration d'une véritable

confrontation interculturelle

dans les quartiers. Ces forma­teurs forment les éducateurs à tout sauf à ce qui pourrait leur être utile concrêtement. Je li­sais ces jours-ci dans la thèse de Moussa Harouni **La Cure psychiatrique et ses prolon-**

**gements thérapeutiques**qu'une infirmière qu'il interro­geait sur sa manière de conce­voir la relation soigant-soignés déclarait : « C'est important qu'ils se sentent entourés (les malades). Je tente de discuter avec eux, de leur faire sentir ma présence... Enlever de temps en temps sa blouse, avec les jeunes, cà les gène beaucoup. Moi, je valsais avec eux, surtout avec les person­nes âgées...» Mis à part cette dernière restriction, «surtout avec les personnes âgées », je suis d'accord avec ette façon de concevoir le travail théra­peutique en milieu psychiatri­que. Il faut organiser des fêtes, des bals où l'on danse et l'où on puisse renouer avec la culture populaire, avec les rythmes enfouis en nous et qui en fait nous structurent fonda­mentalement dans notre iden­tité culturel d'européens...

**Patrick Fréhaut :** *As-tu au­jourd'hui une pratique de ter­rain concernant la danse ?*

**Remi Hess :** Oui. Beaucoup des adultes de quarante ans (ma génération) ne savent plus danser la valse, le tango. Je veux réintroduire cette ratique par le canal de l'université. J'ai déjà assuré à Vincennes en 1979 une UV de valse : «eth­nologie, sociologie et pédago­gie de la valse » (j'en ai rendu compte dans Quel Corps ? « Valse et dialectique, n° 22­23, 1982). La parution de La valse m'a amené à transformer mon cours à Paris VIII sur l'eth­nologie des établissements d'éducation en cours de dan­se. Je fais ce cours au. Collège Maurice Thorez de Stains. La première heure, je forme mes étudiants d'ethnologie et de sciences de l'éducation à la danse. On valse, mais on ap­prend aussi le tango, le paso, etc. L'heure suivante, nous al­lons dans un immense gymna­se et nous ouvrons la séance aux classes de 5° . Nous som­mes alors 150 à danser cha­que mardi. Mes trente étudiants font danser les élè­ves dans le but d'étudier la confrontation entre l'héritage culturel européen (la valse) et les traditions culturelles dont ils sont issus (il y a beaucoup de mahgrébins et de noirs dans ce collège). C'est pas­sionnant. On pratique une sor-

te d'ethnographie

d'intervention qui doit débou­cher sur une grande fête inter-culturelle en juin .1990. Toute l'équipe pédagogique de l'éta­blissement est partie prenante. Dans ce collège, les forma­teurs sont plus ouverts que les formateurs de travailleurs so­ciaux de l'IGH. Je pense que cela va donner des choses in­téressantes. Tous les étu­diants écrivent leur journal de l'expérience. Nous en reparle­rons.

|  |  |
| --- | --- |
| ek | **L.P.S. - P.E.P.S. - S.T.A.J. ORGANISENT UNE RENCONTRE NATIONALE :****e S 9()****"BANLIEUE CENT****VISAGES"** |

Des expériences existent sur le terrain où des jeunes se mobilisent et participent à la vie du quartier, de la cité. De quels quartiers et de quels jeunes parle-t-on ?

A travers les dynamiques sociales et les partenaires acteurs de la vie locale, cette rencontre nationale ne se pose pas comme vitrine de présentation, mais au contraire, à partir des actions menées dans les quartiers, cherchera à analyser :

* l'évolution des associations de jeunes tant dans leurs objectifs que dans leur démarche ;
* l'évolution des pratiques des travailleurs sociaux, eux mêmes confrontés à de nouvelles exigences et aspirations des jeunes ;
* les formes culturelles apparues dans les quartiers ;
* les prises de position du politique tant au niveau local que national ;
* l'évolution du champ associatif et institutionnel.

Au regard de ces différents points d'analyse, les deux journées d'études veulent répondre à plusieurs préoc­cupations :

* ouvrir un espace de rencontre direct entre jeunes représentants d'associations ou non, les praticiens de terrain, les décideurs institutionnels ou politiques ;
* élaborer des outils de réflexion et de formation (la prise de parole et l'expression artistique, constitution de projets et outil méthodologique, partenariat et stratégie locale...) ;
* faire émerger des propositions concrètes adressées aux partenaires dans leurs différents champs de compétence (logement, emploi, action culturelle, action sociale...).

La première journée se construira, sous la forme d'ateliers, autour d'actions significatives portées par des jeunes. Leur traduction sur le plan de l'expression artistique occupera une place importante tout au long de la rencontre. Le temps fort en sera constitué par un spectacle le permier soir. La seconde journée s'arti­culera, sous la forme de tables rondes, sur les champs de préoccupations des jeunes en vue de propositions concrètes.

Un groupe de pilotage se met en place pour la préparation de cette rencontre nationale. Afin d'élaborer un éventail large d'expériences, les associations ou travailleurs sociaux intervenants auprès d'initiatives de jeunes, sont invités à nous faire part de leurs actions.

**OFFRE SPÉCIALE er gratuitement**

**de commue**

**Votre abonnement 'vous permet**D IDENTITÉ

**un ancient numéro.** TES ET MAL

SPECIALIS mystifiée : les éducateurs.

Noy — ÉDUCATEURS profession SUR ES MUTATIONS ca

Le eô Ô d'identité

NÛMERO SPECIAL

N et formateurs ont TRAVAIL SOCIAL

U SOCIAL : CONCURRENTS Assistantsveniadu social.. uns animateurs

Norit sur LES ÉLUS FACE PARTENAIRES ? France. Justice et secret Travail social en Inde et en QUELLES SYNDICATS - ASSOCIATIONS : SOCIAL ?.

professionnel. MUTATIONS DU

RÉPONSE FACE Qu 1 avenir pour la désectorisatlon ?

Militation douce. . E ENVERS LES

IMMIGRES : A

Militants ouilia).

No 1g \_ POLITIQUSE E lacement familial.

PARIS, LES T.S. ue 'orientation au p

accueil et d'orientation

ouvert. PSYCHIATRIQUE

Du centre d' ILIEU

No TRAVAIL SOCIAL EN M ne morale : nouvel outil de

Réflexion éducative en Lé arg

14 — 1e métier doux. P

Éducateur :NUMÉRO SPECIAL INTER-ASSOCIATIF . «

A

PROPOS DE NOUVELLES

travail social.

N° 15116 — PRATIQUES SOCIALES ET

? „ «Autre regard

IQUES » ie sociale acteurs de

ECONOM loisirs et économ

« Chômage lo Travailleurs sociaux, pour la relation éducative. „ « TRAVAIL SOCIAL

Banlieues 89, des **réponses** de R.

l'avenir du social.POLI?LOUES Castro. RlPports.psYST.S•

N° 17— P ET

89.

CREATIFS 1 ? L'avenir de l'éducation

 Na 19 — SOYONS l'économie dieu ouvert.

Quelle Insertion parloisirs en mLA PAIX surveillée. Les centres CIAL ET TRAVAIL POUR travailleurs No 2 a \_ TRAVAIL SOCIAL Nouvelles des trav

 marketing social. l`I en entreprise.

Formation en

? L'image de l'A.S. TRAVAILLEURS

 sociaux acadiens S INITIALES DES

No 21 \_LES FORMATION

SOCIAUX

uartier. La

de la toxicomanie. Les régies de q

Approches T.S.u Canada. MILIEU RURAL milieu

formation desParis, Travail en

or 2 t \_ LE DEV ELOP anada. .LOCAL EN

Cuba• Service social et r habilitation• n ales.

3 assistantes sociales sanctionnées Los A g

psychiatrique CODE DE LA NATIONA

23 —

du diplôme d'A.S. INTER ASSOCIATIF SUR LA

Les réseaux en travail social.lLL'aide alimentaire

La

N réformeNUMÉRO SPECIA

Des

 TOXICOMANIEiaux et chercheurs s'expriment,

Des travailleurs é disposition du lecteur des éléments théoriques et

mettentemploi.

pratiques. TRAVAIL SOCIAL ET RESEACh )i. Insertion et emP

Répression de travailleuüest question.

au

N Sécurité ° sociale

PRISONS interrogent sur les

et chercheurs s'interrogent

la prison.

Travailleursies prisonnières » et les effets de p

« N° 27 SUR LE

Rtl

27 \_FORUM VISAGES ~~

Jnofance end rager. I « BANLIEUE CENT

Jeunes

 — Politiques locales

Jeunes et quartiers,

N° 29 — **RÉUSSITE SCOLAIRE**

**Bicentenaire de la Révolution**

**N° 30 Travail Social et**

,61ELrSostil ih

f?r¢,fessibn' ,

,ICSQLSCRI}S UN,/\`rUr.,RiFN1Fh;T,;al Î PERS-i6 ri~im?rosf-

In~li-vid~i~l 1125'F) Institilibnnel

r~1o~~.â~o~drvFr~1ENTrnE rÉRr.1rT DE.co~v1~;~1r~rvûER E~Haru1TEr;.lervT LC Nr\_J(ti-1EPQ E

PEUX EN, PLUS CU1ti1MA"•!bf H LL Fur rnp 'r rr m4

r.NJ' sirüftlrs i3U~F hort payAi -

iVuniPr spt r,i~rl- ~\_36 F ~rort

-rortiL ir.hècir I ordre ,.ia..F'[-F'SI:

**PEPS**

**Bimestriel

Loi 1901 - J.O. du 11.04.82

8, impasse des Trois-Soeurs - 75011 PARIS

Tél. (16.1) 46.70.86.05**

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Hugues BAZIN

SERVICE PUBLICITE :

Catherine BOULENGER**

**COMITE DE REDACTION :**

* **Eric AUGER Hugues BAZIN Catherine BOULENGER Patrick FREHAUT Jean-Marie GALLET Nelly GAUGAIN Daniel TARTIER Catherine VER DENAUD Raymond CURIE**

**ACQUITAINE :**

**Sylvie CATONA - Philippe BOURGLAND**

**POITOU-CHARENTES

Danielle PETIT

MAQUETTE - PHOTOCOMPOSITION

PHOTOGRAVU E - IMPRESSION

IDG, 5 rue Mayran - PARIS 75009

Tél. : 42.85.21.96**

***Jeunes* et Quartiers Politiques Locales**Reproduction **des articles et illustrations autorisés

avec mention de leur origine et adresse

CPPAP 64819 - ISSN 0754.8761**Dépôt légal 4» trimestre 1989

G'-Snution~(~22t7,F1